

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

**ENREGISTRÉES PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AUX
PROJETS DE :**

*PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HOMME
ABROGATION DES CARTES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES
PDA DES MONUMENTS HISTORIQUES*

RLPI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'HOMME

PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE

A

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
VALLÉE DE L'HOMME**

28 avenue de la Forge - 24620 Les Eyzies de Tayac

ANNEXE

AUBAS

DOSSIER

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Aubas	Commune d'Aubas-M. GOURDON		DOSSIER	Au regard de certains avis des PPA ou requêtes déposées durant l'enquête, M. le Maire émet divers éléments de réponses, ou des précisions (CF. lettre annexée au registre d'enquête de la commune de Aubas)
Aubas	M. CATINEL	Sebastien	DOSSIER	L'intervenant indique que le fond du plan de zonage du PLUi, au lieu-dit Laudigerie (ZA 170), n'est pas en conformité avec le cadastre.
Aubas	ASA-M.CATINEL	Sébastien	DOSSIER	Le Président de l'ASA d'Aubas signale la présence d'une canalisation d'irrigation sur la parcelle ZD 226.
Aubas	Mme HORTSMAN	Ludwina	DOSSIER	Pas de remarques après avoir pris connaissance du projet.
Aubas	M. et Mme TINTIGNAC	Claude et Odette	DOSSIER	Pas d'observations à formuler sur le projet du PLUi.

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ/MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon ?	synthèse observation
Aubas	ter Heide	Lute	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ		Demande que la parcelle 1148 soit constructible. Remarque de la commission d'enquête : selon la matrice cadastrale PériGéo, la parcelle 1148 dépendrait de la section cadastrale D et du lieu-dit 'La Garenne Est'.

Aubas	ter Heide	Luc	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Demande que la parcelle sise à 'La Garenne-Est' N°1148 soit constructible.
Aubas	MEZERGUES	Mireille	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		<p>Copie littérale de la contribution :</p> <p>'La parcelle ZD 278 dans sa totalité ne fait pas l'objet d'une déclaration à la PAC.</p> <p>Je ne suis pas agricultrice et je ne loue pas à un agriculteur.</p> <p>Nous demandons l'application du PVR (Participation pour Voirie et Réseau) votée par le Conseil Municipal de la commune d'Aubas le 04/12/2003 c'est-à-dire le maintien de la parcelle ZD 278 en zone constructible.</p> <p>Cette parcelle a fait l'objet d'un projet global pour viabiliser des terrains : 6 îlots appartenant à Chancel / Mézergues / Chanteloube / Gourdon. Les îlots 1 (Chanteloube), 3 (Chancel / Mézergues) et 6 (Gourdon) ont été cadastrés, viabilisés et vendus.</p> <p>Nous avons donc payé pour la création d'un chemin, l'accès à l'eau, au téléphone. La mairie s'est engagée à poursuivre le chemin.</p> <p>Nous demandons le maintien des îlots 4 et 5 situés sur la ZD 278 en constructible puisque ces terrains sont désormais desservis par l'eau et le téléphone. Ces travaux ont été réalisés après la signature du PVR, travaux pour lesquels nous avons payé la commune.</p> <p>Nous demandons l'application du PVR et une cohérence avec un projet global dans lequel s'inscrit cette parcelle'.</p> <p>Voir PVR en pièce jointe (demandeur)</p>

Aubas	chancel	nicolas	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Copie littérale de la contribution :</p> <p>'Nous demandons l'extension de la zone constructible présentée au PLUI sur la parcelle ZD 278 comme sur le plan en pièce jointe (zone en couleur). Ce terrain correspond au PVR (Participation pour Voirie et Réseau) votée par le conseil municipal de la commune d'Aubas le 04/12/2003.</p> <p>L'ensemble des terrains sont desservis par l'eau, le téléphone : travaux réalisés par la commune d'Aubas dans le cadre du PVR et financés par les propriétaires terriens. Un chemin a été crée et doit être prolongé selon les engagements pris par l'équipe municipale en conseil, voir plan du géomètre Mr Albrand en pièce jointe.</p> <p>Je tiens à rappeler que nous avons aujourd'hui des conduites d'eau et de téléphone qui traversent notre parcelle, ce qui a permis de rendre constructible la parcelle du lot 6 (voir PVR, en pièce jointe de l'observation 314), c'est-à-dire les parcelles 0268 et 0269.</p> <p>Nous demandons donc le maintien du projet global'.</p>
Aubas	M. et Mme MUREAU	Pascal	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande la constructibilité de la parcelle ZL 105 (projet de division en trois parcelles).</p> <p>Les requérants signalent :</p> <p>qu'ils avaient fait viabiliser, à leur frais, ce terrain qu'ils avaient acheté en mars 1996 (réseaux d'eau, d'électricité et téléphone) ;</p> <p>qu'ils avaient financé une extension (200 ml environ) de la voie communale ;</p> <p>que le projet de l'époque n'avait pu aboutir pour les raisons détaillées dans leur lettre.</p>
Aubas	Mme GERAUD	Joelle	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande la constructibilité de la parcelle ZA n° 111, qui se situe à proximité immédiate du village et qui bénéficie de tous les réseaux.</p>
Aubas	Mme ALIX et M.CATINEL		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande la constructibilité de la parcelle ZA 113 (terrain acheté constructible en 2014).</p>
Aubas	Mme FLAMAND	Martine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande la constructibilité de la parcelle ZB 105 au lieu-dit Les Granges.</p>
Aubas	M. RICROS	Jean-Louis	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande que la parcelle ZL 19 devienne constructible dans sa totalité (projet de division). La présence des réseaux (eau et électricité) est signalée..</p>

Aubas	Mme POMAREL	Ginette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande : que la parcelle ZD 108 soit classée en zone constructible ; que la parcelle ZD 56 soit maintenue en zone constructible. Le demandeur indique que les parcelles attenantes sont constructibles. Contribution annulée et remplacée par la requête 01R0361.
Aubas	Mme DUBOS	Josiane	DIVERS	Demande le déplacement de la zone constructible de la parcelle ZD 271 à un autre endroit sur cette même parcelle.
Aubas	M. COQUARD	Stefan	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité de la parcelle ZM 144 (issue de la division de la parcelle ZM 46) afin de pouvoir réhabiliter le bâtiment existant. Présence réseaux électricité et eau)
Aubas	Mme BREGEGIERE au nom de M. BREGEGIERE Pascal		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien en zone constructible, de la totalité, de la parcelle ZL 35 pour construction d'une résidence secondaire et location saisonnière. Présence des réseaux.
Aubas	M. CATINEL	Yvan	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité de la parcelle ZA 112, qui est viabilisée.
Aubas	Mme POMAREL	Ginette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Contribution annule et remplace l'observation N°2 déposée sur le registre d'enquête le 8/11/2019. Demande la constructibilité de la parcelle ZD 108 (projet de construction) et le maintien de la zone constructible, de la carte communale, sur la parcelle ZD 56.
Aubas	Mme MEZERGUES	Mireille	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenante : indique, entre autres : que la parcelle ZD 278, dans sa totalité, ne fait pas l'objet d'une déclaration à la PAC ; qu'elle n'est pas agricultrice et qu'elle ne loue pas cette parcelle à un agriculteur ; qu'une PVR a été votée par le conseil municipal pour viabilité dans ce secteur. demande, sur la parcelle susvisée, le maintien de la zone constructible au PLUI et une extension constructible conformément au coloriage orange sur le plan joint à sa demande. précise que le secteur objet de la demande d'extension correspond à la PVR votée.

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Aubas	MEZERGUES	Mireille	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ , MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Copie littérale de la contribution :</p> <p>'La parcelle ZD 278 dans sa totalité ne fait pas l'objet d'une déclaration à la PAC.</p> <p>Je ne suis pas agricultrice et je ne loue pas à un agriculteur.</p> <p>Nous demandons l'application du PVR (Participation pour Voirie et Réseau) votée par le Conseil Municipal de la commune d'Aubas le 04/12/2003 c'est-à-dire le maintien de la parcelle ZD 278 en zone constructible.</p> <p>Cette parcelle a fait l'objet d'un projet global pour viabiliser des terrains : 6 îlots appartenant à Chancel / Mézergues / Chanteloube / Gourdon. Les îlots 1 (Chanteloube), 3 (Chancel / Mézergues) et 6 (Gourdon) ont été cadastrés, viabilisés et vendus.</p> <p>Nous avons donc payé pour la création d'un chemin, l'accès à l'eau, au téléphone. La mairie s'est engagée à poursuivre le chemin.</p> <p>Nous demandons le maintien des îlots 4 et 5 situés sur la ZD 278 en constructible puisque ces terrains sont désormais desservis par l'eau et le téléphone. Ces travaux ont été réalisés après la signature du PVR, travaux pour lesquels nous avons payé la commune.</p> <p>Nous demandons l'application du PVR et une cohérence avec un projet global dans lequel s'inscrit cette parcelle'.</p> <p>Voir PVR en pièce jointe (demandeur)</p>

Aubas	chanteloube	olivier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Copie littérale de la contribution :</p> <p>'Nous demandons l'application du PVR (Participation pour Voirie et Réseau) votée par le Conseil Municipal de la commune d'Aubas le 04/12/2003 c'est-à-dire le maintien de la parcelle 0077 en zone constructible sur la partie basse.</p> <p>Actuellement pour ne pas laisser le terrain en friche, la parcelle 077 en partie basse est mise à disposition d'un agriculteur qui déclare à la PAC mais le projet à court terme est de vendre ce terrain.</p> <p>Cette parcelle a fait l'objet d'un projet global pour viabiliser des terrains : 6 îlots appartenant à Chancel / Mézergues / Chanteloube / Gourdon. Les îlots 1 (Chanteloube), 3 (Chancel / Mézergues) et 6 (Gourdon) ont été vendus. Nous avons donc payé pour la création d'un chemin, l'accès à l'eau, au téléphone. La mairie s'est engagée à poursuivre le chemin.</p> <p>Nous demandons le maintien de l'îlot 2 situé sur la parcelle 0077 en constructible puisque ce terrain est desservi par l'eau et le téléphone. Ces travaux ont été réalisés après la signature du PVR, travaux pour lesquels nous avons payé la commune.</p> <p>Nous demandons l'application du PVR et une cohérence avec un projet global dans lequel s'inscrit cette parcelle'.</p>
-------	-------------	---------	---------------------------------	--

Aubas	chancel	nicolas	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ , MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Copie littérale de la contribution :</p> <p>'Nous demandons l'extension de la zone constructible présentée au PLUI sur la parcelle ZD 278 comme sur le plan en pièce jointe (zone en couleur). Ce terrain correspond au PVR (Participation pour Voirie et Réseau) votée par le conseil municipal de la commune d'Aubas le 04/12/2003. L'ensemble des terrains sont desservis par l'eau, le téléphone : travaux réalisés par la commune d'Aubas dans le cadre du PVR et financés par les propriétaires terriens. Un chemin a été crée et doit être prolongé selon les engagements pris par l'équipe municipale en conseil, voir plan du géomètre Mr Albrand en pièce jointe.</p> <p>Je tiens à rappeler que nous avons aujourd'hui des conduites d'eau et de téléphone qui traversent notre parcelle, ce qui a permis de rendre constructible la parcelle du lot 6 (voir PVR, en pièce jointe de l'observation 314), c'est-à-dire les parcelles 0268 et 0269.</p> <p>Nous demandons donc le maintien du projet global'.</p>
Aubas	Mme POMAREL	Ginette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ , MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande : que la parcelle ZD 108 soit classée en zone constructible ; que la parcelle ZD 56 soit maintenue en zone constructible.</p> <p>Le demandeur indique que les parcelles attenantes sont constructibles. Contribution annulée et remplacée par la requête 01R0361.</p>
Aubas	Mme MENANTEAU	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle ZD 121, conformément à la carte communale en vigueur, et les raisons qui ont conduit à son classement en zone agricole.</p>
Aubas	Mme LAGUIONIE	Annie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>La propriétaire de la parcelle ZL 17 indique que le zonage du PLUi, proposé sur sa parcelle, la satisfait. Elle demande le maintien.</p>
Aubas	Mme CHAZARIN	Claude	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>L'intervenant indique que le zonage, du PLUi, proposé sur sa parcelle ZB 60p lui convient. Il demande son maintien.</p>

Aubas	M. GALINAT	Roger-Georges	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que le zonage constructible prévu au PLUi pour les parcelles ZD 281 et 282 soit maintenu. Précise : qu'une demande de suspension de la PAC sera demandée sur ces parcelles au prorata des surfaces destinées à l'habitation ; que l'adduction d'eau a été demandée à la mairie et qu'une étude est en cours.
Aubas	Mme POMAREL	Ginette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ , MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Contribution annule et remplace l'observation N°2 déposée sur le registre d'enquête le 8/11/2019. Demande la constructibilité de la parcelle ZD 108 (projet de construction) et le maintien de la zone constructible, de la carte communale, sur la parcelle ZD 56.
Aubas	Mme CROUZET	Laure	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que le classement, en zone 1Aub, soit maintenu sur la parcelle ZD 36 (projet de lotissement). Précise que cette parcelle n'est pas louée et qu'il n'y a pas de PAC perçue. Présence de tous les réseaux.
Aubas	Mme MEZERGUES	Mireille	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ , MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenante : indique, entre autres : que la parcelle ZD 278, dans sa totalité, ne fait pas l'objet d'une déclaration à la PAC ; qu'elle n'est pas agricultrice et qu'elle ne loue pas cette parcelle à un agriculteur ; qu'une PVR a été votée par le conseil municipal pour viabilité dans ce secteur. demande, sur la parcelle susvisée, le maintien de la zone constructible au PLUI et une extension constructible conformément au coloriage orange sur le plan joint à sa demande. précise que le secteur objet de la demande d'extension correspond à la PVR votée.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Aubas	SCI LA HAUTE GARENNE	CHANGEMENT DE DESTINATION	Complète sa précédente demande (01R0359) d'identification de bâtiment pouvant changer de destination, sur la parcelle ZM 22 (explications sur la transformation de l'atelier, présence des réseaux, plan, photos).
Aubas	SCI LA HAUTE GARENNE-M. LIENARD	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande que l'atelier présent sur la parcelle ZM 22 soit identifié pour un changement de destination (en habitation).

ZONE A

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	OBS C.E
Aubas	M. et Mme BON	Michel	ZONE A	En complément de leur précédente observation sur la parcelle AC 3, demandent la classement en zone touristique d'une partie de la parcelle (plan joint) pour pouvoir réaliser un projet de petits chalets, en liaison de leur activité existante.
Aubas	Mme BON	Amélie	ZONE A	La requérante demande que le secteur At, au lieu-dit Les Granges, soit conservé tel qu'il figure dans le projet du PLUi, afin qu'elle puisse finaliser ses projets professionnels et personnels.
Aubas	Mme BON	Martine	ZONE A	Demande que la partie boisée, au nord-ouest de la parcelle AC 3, au plus près des habitations existantes, soit classée en secteur At pour un projet de location.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	OBS C.E
Aubas	Mme DURAND	Francine	DIVERS	L'intervenante indique qu'elle est d'accord sur les projets de zonage, du PLUi, proposés sur ses parcelles.
Aubas	Mme DUBOS	Josiane	DIVERS	Demande le déplacement de la zone constructible de la parcelle ZD 271 à un autre endroit sur cette même parcelle.

AUDRIX

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Audrix	M.PREAUX	Olivier	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Me PREAUX demande possibilité d'étendre le zonage NTh au-delà du secteur actuel pour permettre croissance d'accueil touristique
Audrix	M. BRUSQUAND	Christian	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr Christian BRUSQUAND demande le classement de la parcelle B638 à Audrix en zone constructible, (en partie haute) et signale que des maisons sont construites dans un rayon de 100 mètres avec eau et électricité
Audrix	Mme KACI	Patricia	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Madame KACI demande le classement en zone constructible de la parcelle A 732 pour y construire plusieurs habitations pour développer le potentiel d'habitation sur la commune. Les réseaux eau et électricité sont proches, la parcelle a 2 accès à la voirie

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Audrix	Mme TEILLET	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Madame TEILLET demande que la parcelle B 1062 issue de la division parcellaire de la B 638 (constructible en partie dans le document actuel) soit maintenue constructible; une demande de défrichement est en cours.
Audrix	M. et Mme ALBIE	Michel	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Mme ALBIE demande le maintien des parcelles A 425 et A 459 en zone constructible; elles étaient jusqu'à présent dans une grande zone constructible, et la A 459 est encadrée par des constructions.

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Audrix	M.VEYRENT	Eric-Marc	PDA MH	Mr Veyrent observe que l'extension du périmètre vers l'est (lieudit La Baronnie) intègre des parcelles sans visibilité sur le monument; et que le nouveau périmètre de protection de l'église fait sortir de la zone protégée des parcelles à l'ouest qui ont une visibilité sur l'église. Dit qu'il s'agit d'une incohérence et propose d'étendre le PDA vers l'ouest et le sud-ouest.

CAMPAGNE

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon ?	synthèse observation
Campagne	M. GAILLARD	Guy	PDA MH		Indique être d'accord avec le nouveau périmètre de protection.
Campagne	M. CHAPPUY	Eric	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		L'intervenant a des projets de construction sur la parcelle D 612 à la Fage Sud (La Croix-du-Muscle sur le dossier). Il souhaite l'évoquer avec le commissaire enquêteur..
Campagne	M.CHEVALLEY	Michel	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande le maintien de la constructibilité des parcelles D 79 et 80 (projet de constructions).
Campagne	Commune de Campagne- M.PERARO		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, OAP		Demande le maintien de la zone 1AU du bourg suite au refus de la dérogation préfectorale. Rappelle que la déviation est actée depuis longtemps, que le département a déjà acquis les terrains et que le début des travaux est programmé pour 2021.
Campagne	Mme PIERRE-RANNOU	Annick	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ		L'intervenante demande la constructibilité, au moins partielle, des parcelles B 196 et 231, situées dans la continuité de constructions existantes.

COLY-ST-AMAND

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	OBS C.E
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	Mme ROULLAND	Sonia	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande que la zone constructible, prévue au PLUi, sur la parcelle ZO 120, soit agrandie conformément au liseré bleu figurant sur le plan de masse annexé à la requête. (Projet de construction d'une autre habitation).
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M.VALADE	Robert	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande l'agrandissement de la zone constructible sur la parcelle ZV 132 (8 à 10 m maxi) afin de pouvoir construire des annexes.
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M. et Mme BACOU	Christophe et Anne	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, ZONE A	Les demandeurs précisent qu'ils sont éleveurs 'ovin' et qu'ils vont être propriétaires des parcelles ZD 1 et ZB 17, 18 et 19. Ils aimeraient faire construire, au nord-est de la parcelle ZD 1, une habitation, qui aura un lien avec avec leur activité d'éleveur, pour permettre la surveillance des animaux.
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M. VILATTE	Claude	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité sur la totalité de la parcelle ZN 71 car elle présente les mêmes caractéristiques que les autres parcelles du lotissement.
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M. DESHAYES et Mme FRANCK		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Le requérant demande la constructibilité de la parcelle ZD 141, sur la partie non boisée (40 ml de large). Cf. plan annexé à la demande.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	Monnier	Christophe	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande que la passerelle AN 898 soit maintenue constructible comme dans le document d'urbanisme actuel. Le propriétaire précise que le terrain a été acheté en 2018 pour un projet de construction de maison individuelle afin de gérer son patrimoine familial.</p> <p>Remarque de la commission d'enquête : Selon la matrice cadastrale de PériGéo, la section cadastrale concernée serait A et non AN.</p>
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	Mme COSTE	Brigitte	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Parcelle ZV N°15</p> <p>Demande que le zonage du PLUi corresponde au zonage existant de la carte communale (projet de construction d'une seconde habitation et d'un appentis) Précise que le terrain est situé dans le hameau de Drouille, sans antériorité agricole, avec la présence d'un accès et des réseaux.</p>
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M. VILATE	Sylvain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>L'intervenant est l'exploitant de la parcelle ZN 121. Il indique : être favorable à l'extension du camping 'Les Malénies' car la proximité immédiate de ce dernier ne permet pas une culture rationnelle (traitements divers, nuisances sonores... etc.) ; que la noyeraie est vieillissante et nécessiterait une replantation avec les mêmes contraintes dues à la proximité du camping ; que la demande d'extension du camping était d'un commun accord avec le propriétaire concerné.</p>
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M.MARTIN	Xavier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande que le zonage prévu lors de la révision de la carte communale soit maintenu sur la parcelle ZV 133 à Drouille, afin de pouvoir réaliser la fin de son projet de gîte.</p>
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M.HAMELIN	Jean	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande que la zone prévue pour la construction d'un hangar professionnelle sur la parcelle B 40 soit maintenue et non transférée sur la parcelle B 740 comme demandé. Il est précisé que sur la parcelle 740 existent des maisons d'habitation et que l'activité de paysagiste se trouve sur la parcelle 40 qui, selon l'intervenant, est assez déboisée pour qu'il n'y ait pas de risque d'incendie.</p>
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M. NOUET	Michel	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande que les parcelles ZN 103 et 104 soient maintenues, en partie, en zone UT (en réalité NTc) pour l'extension du camping. Ces terres agricoles sont difficiles à exploiter pour des questions environnementales à cause des produits phytosanitaires et des épandages.</p>

ZONE A

Commune	Nom	Prénom	synthèse observation	OBS C.E
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M.NOUET	Michel	ZONE A	<p>Demande le classement de la parcelle ZX 26 en zone At afin de pouvoir transformer un bâtiment, classé agricole à ce jour, en logement à vocation touristique.</p>
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M. et Mme BACOU	Christophe et Anne	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, ZONE A	<p>Les demandeurs précisent qu'ils sont éleveurs 'ovins' et qu'ils vont être propriétaires des parcelles ZD 1 et ZB 17, 18 et 19.</p> <p>Ils aimeraient faire construire, au nord-est de la parcelle ZD 1, une habitation, qui aura un lien avec avec leur activité d'éleveur, pour permettre la surveillance des animaux.</p>

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon ?	synthèse observation
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	Gallas	Alice	PDA MH		Le requérant regrette que les superficies des PDA soient inférieures, en général, aux superficies des périmètres de protection initial. Il espère que les constructions dites 'libres', respectent le style, le paysage du site de la vallée de la Vézère.
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	Mme FACHINI	Virginie	PDA MH		En complément de la réponse apportée au mois d'octobre (et qui figure dans le dossier d'enquête), demande que les parcelles 42, 48, 49, 53 et 54 soient intégrées dans le périmètre (PDA) car elles sont directement visibles depuis le château.
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	Commune de Coly-St-Amand- M.GEOFFROID		PDA MH		Monsieur le Maire indique que suite à la délibération, en date du 17 septembre 2019, il confirme l'avis favorable du projet de périmètre délimité des abords de l'ancienne abbaye.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M. DULON	Gilles	DIVERS	Fait part de ses préoccupations liées à un projet de construction, en vue, sur une parcelle communale située en face de son habitation : demande s'il est possible d'envisager la plantation d'un rideau de verdure entre sa propriété et les futures constructions ? demande à connaître le nombre et la disposition des bâtiments qui s'implanteraient sur la parcelle susvisée ainsi que la position des accès.
Coly-Saint-Amand (Saint-Amand-de-Coly)	M.HOLCROFT	Edward	DIVERS	L'intervenant fait part de ses préoccupations liées à un projet de construction, en vue, sur une parcelle communale située devant son habitation. Il demande : que les futures constructions soient suffisamment éloignées de la route pour minimiser l'atteinte à sa vie privée ; la plantation d'un rideau de verdure entre sa propriété et les futures constructions pour améliorer la confidentialité et réduire le bruit ; la prise en compte de trafic routier pour le positionnement des accès des futures maisons et du caractère historique des bâtiments environnants pour la conception architecturale des nouveaux logements. Il souligne également la perte potentielle de revenus que pourrait engendrer ce projet au regard de la location de sa maison en gîte durant les mois d'été.

FANLAC

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Fanlac	Commune de Fanlac-Mme ROGER		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Observation transmettant une pièce jointe relative à l'observation 05R0267
Fanlac	M. ROGER	Yvon	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ		Demande du maire de la commune de FANLAC de reporter la partie constructible de la parcelle AR 4, classée dans le PLU de FANLAC en UA (coté rue) et en A (partie Ouest), vers la partie Sud Est (voir croquis joint). Sur la partie constructible le long de la rue, la commune a prévu l'implantation d'un parking.
Fanlac	M. ROGER	Yvon	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ		Le déclarant confirme être d'accord avec le projet de parking de la mairie sur sa parcelle (AR 4) exposé dans l'observation 05R0267.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Fanlac	M. PEIGNOT	Lenaic	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Doublon avec la 05E0344
Fanlac			MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Observation doublon avec la 05E0344 qui comporte la pièce jointe évoquée alors que l'05E0345 ne la comporte pas

ZONE N

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Fanlac		PEIGNOT	ZONE N		Demande le maintien des parcelles AK131 AK140 AK146 AK147 AK150 AK151 AK154 AK159 AK162 AK163 AL159 AL60 AL56 AL55 AL53 AL52 AL51 AL49 AL48 AL47, classées N dans le PLU de FANLAC et reclassées Np dans le projet de PLUi, afin afin de développer le projet du Château d'Auberoche qui vise à créer un système permacole peu gourmand en énergie, autour d'une activité de transformation alimentaire de haute qualité (AB), avec des produits bons, traçables et s'appuyant exclusivement sur les productions in situ : un très grand potager sur sol vivant, en permaculture et agroforesterie, des vergers et forêts comestibles, un peu de vigne et une truffière.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Fanlac	M. LAWRENCE	MARK	CHANGEMENT DE DESTINATION		Demande de changement de destination pour un bâtiment type séchoir à tabac sis sur la parcelle AB 123 en secteur A dans le PLU de FANLAC et classé A dans le projet de PLUi.
Fanlac	M.LABATUT René		CHANGEMENT DE DESTINATION		Demande l'identification du bâtiment sur la parcelle AO 16, classée zone A dans le projet de PLUi, pour un changement de destination. Demande la confirmation du changement de zonage des parcelles AO 100 et 78, classées N1 et N2 dans le PLU de Fanlac et Uy dans le projet de PLUi, pour l'extension des bâtiments d'activité.

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Fanlac	Commune de Fanlac- Mme ROGER		PDA MH		Le maire de la commune de FANLAC : - signale le mauvais positionnement du cimetière sur le plan du PLUi. - demande le retrait de parcelles du PDA n°95, 106, 110 pour ne pas freiner l'évolution d'un jeune agriculteur

FLEURAC

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Fleurac	Indivision MECHAUSIER-CONGNARD	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	demande de constructibilité des parcelles AK51 ET 410
Fleurac	Commune de Fleurac- M.BOUET	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, AUTRES EFFETS PLUI	délibération de la commune pour photovoltaïque et avis négatif ou réserves des PPA

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Fleurac	SCI MINA	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la maintien de la constructibilité de la parcelle AE 141 pour construction d'une habitation à l'écart des bâtiments en rénovation pour des gîtes.

ZONE A

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Fleurac	SCI LE LYS	ZONE A	Demande le maintien du classement pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques au sol. Une demande de rendez-vous avec la chambre d'agriculture a été faite afin qu'elle revienne sur son avis défavorable.

AUTRES EFFETS PLUI

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Fleurac	Commune de Fleurac- M.BOUET	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, AUTRES EFFETS PLUI	délibération de la commune pour photovoltaïque et avis négatif ou réserves des PPA

JOURNIAC

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ / ZONE N

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Journiac	M. SERRE		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	1) L'intervenant demande que le secteur Nh placé sur les parcelles A 168, 169 et 542, prévu sur le PLUi mais ayant fait l'objet d'un refus préfectoral de dérogation à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, soit maintenu, au moins sur la parcelle A 168. 2) Il demande également que les parcelles A 175, 176, 163 et 178 soient classées constructibles.
Journiac	M. BAUDINET	René	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	Propriétaire de la parcelle C 72 (STECAL Nh), l'intervenant s'engage à respecter toutes les obligations qui lui seront imposées, notamment celles concernant la protection contre l'incendie.
Journiac	Mme GLOMET	Anne	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N	Demande que sa parcelle F 426 devienne constructible.
Journiac	M. THIBAL	J-C	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenant relève que la partie Est des parcelles D 140 et 141 est classée en zone UC sur le PLUi. Les services de l'Etat demandent que les parcelles soient classées en zone Np. L'intervenant demande que le zonage proposé sur le PLUi soit maintenu.
Journiac	M.DOUGNAC	William	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que les parcelles G 384 et 496 soient maintenues constructibles (projet de construction sur la 384).
Journiac	M.LESVIGNE	Patrick	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Les parcelles B 513, 437 et 530, ouvertes à l'urbanisation dans le projet de PLUi, font l'objet d'un refus préfectoral de dérogation à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme. L'intervenant conteste ce refus et demande qu'elles soient classées en zone constructible, comme prévu sur le PLUi. Il indique qu'elles ne seront plus déclarées à la PAC en 2020.
Journiac	Mme BREGIERE	Bernadette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Les parcelles B 468, 467, 119, 120 et 127 sont ouvertes pour partie à l'urbanisation sur le PLUi, en tant qu'extension de la zone U actuelle des Mazilloux. L'intervenante conteste le refus préfectoral de dérogation à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme opposé à cette extension, et demande qu'elles soient classées UC conformément au projet de PLUi. Le locataire exploitant ces parcelles prend sa retraite au mois de novembre 2019.
Journiac	M. BAUDINET	René	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	En complément de sa précédente observation (n° 07R0137) : propose une autre relocalisation pour son projet de cabanes sur les parcelles C 105 et 106, si la demande de maintien de la zone Nthl était refusée.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Journiac	M. et Mme TEULET	Jean-Louis	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la parcelle E 506 en zone constructible, tel que prévu sur le PLUi, malgré l'avis défavorable de la chambre d'agriculture. Parcelle pour moitié constructible sur le document d'urbanisme actuel, pour les 2/3 sur le PLUi. Projet de gîtes sur cette partie, qui ne présente aucun intérêt agronomique selon l'intervenant.
Journiac	M. THIBAL	J-C	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenant relève que la partie Est des parcelles D 140 et 141 est classée en zone UC sur le PLUi. Les services de l'Etat demandent que les parcelles soient classées en zone Np. L'intervenant demande que le zonage proposé sur le PLUi soit maintenu.
Journiac	M.DOUGNAC	William	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que les parcelles G 384 et 496 soient maintenues constructibles (projet de construction sur la 384).

DIVERS/ AUTRES EFFETS PLUI/ ENVIRONNEMENT / CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Journiac	Mme MAXIME	Maryse	CHANGEMENT DE DESTINATION, DIVERS	L'intervenante demande le changement de destination du bâtiment situé sur la parcelle D 45.
Journiac	Mme RUAUD	Marie-Claude	AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS	Constate l'accroissement des zones constructibles autour de la voie intercommunale n° 2. Or, cette voie est très étroite, sans accotements et sinueuse. Demande l'amélioration de la sécurité de la voie avant de créer de nouvelles zones constructibles.
Journiac	M. et Mme LISI		ENVIRONNEMENT, DIVERS	Déplorent l'évolution urbanistique et architecturale du village depuis les dernières années.
Journiac	SCI QUINTEFEUILLE- M.LEGER		ENVIRONNEMENT, DIVERS	Les intervenants déplorent le laisser-aller urbanistique et architectural du village : grande masse de constructions sans style et sans qualité qui dévalorisent le paysage et l'environnement.

Journiac	M. BAUDINET	René	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	Propriétaire de la parcelle C 72 (STECAL Nh), l'intervenant s'engage à respecter toutes les obligations qui lui seront imposées, notamment celles concernant la protection contre l'incendie.
Journiac	M. SERRE		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	1) L'intervenant demande que le secteur Nh placé sur les parcelles A 168, 169 et 542, prévu sur le PLUi mais ayant fait l'objet d'un refus préfectoral de dérogation à l'article L.142-5 du code de l'urbanisme, soit maintenu, au moins sur la parcelle A 168. 2) Il demande également que les parcelles A 175, 176, 163 et 178 soient classées constructibles.

LA CHAPELLE-AUBAREIL

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
La Chapelle-Aubareil	M. GALINAT au nom de son épouse	Henri	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	L'intervenant demande, pour le compte de son épouse, la constructibilité de la parcelle AK 86 (bande de 40 m de profondeur le long de la route). Présence des réseaux.
La Chapelle-Aubareil	M.DELAIR	Didier	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Réitère sa demande, adressée au Président de la Communauté de Communes de la vallée de l'Homme, le 22 janvier 2018, à savoir que les parcelles AR 202 et 203 soient classées en zone constructible.
La Chapelle-Aubareil	Mme LAVAL	Martine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles AC 218, 221 et 222, qui sont desservies par les réseaux (électricité, eau, fibre)..
La Chapelle-Aubareil	M. GIBERTIE	Patrice	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande que les parcelles AC 253 et 350 soient déclarées constructibles.
La Chapelle-Aubareil	M. et Mme PETIT	Christian et Blanche	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande une zone constructible pour la parcelle AC 108 afin de pouvoir reconstruire une maison ,en ruine, présente sur ladite parcelle, desservie en eau.
La Chapelle-Aubareil	M.MARIDAT	Denis	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande :
La Chapelle-Aubareil	M. DURAND	Daniel	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	de garder la constructibilité de la totalité de la parcelle AL 104 ; de donner la constructibilité à la parcelle attenante AL 94. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un bois et que la viabilité est proche.
La Chapelle-Aubareil	M. DURAND	Daniel	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité de la parcelle AE 256 et le maintien de la constructibilité de la parcelle AL 513.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
La Chapelle-Aubareil	M. DURAND	Daniel	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité de la parcelle AE 256 et le maintien de la constructibilité de la parcelle AL 513.
La Chapelle-Aubareil	M.MARIDAT	Denis	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande : de garder la constructibilité de la totalité de la parcelle AL 104 ; de donner la constructibilité à la parcelle attenante AL 94. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un bois et que la viabilité est proche.
La Chapelle-Aubareil	SCI RIOU LAFFOND- M.RIOU Julien		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle cadastrée AE 369, en bord de route, pour la construction d'une maison type hangar à tabac. Le requérant précise entre autres : que la parcelle est desservie par un réseau d'eau ; qu'il a déposé un certificat d'urbanisme le 04/11/2019.
La Chapelle-Aubareil	Commune de La Chapelle- M.LACHEZE		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Monsieur le Maire demande que la parcelle AE 128, au lieu-dit 'Les Bruges' soit maintenue constructible, comme proposée au PLUi. Le plan d'épandage, invoqué pour le retrait de la parcelle, ne semble plus être actif.
La Chapelle-Aubareil	M. HIAUT	Alexandre	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Activité existante de ferme auberge et de chambre d'hôtes. La zone demandée, au PLUi, pour l'extension de cette activité a été refusée (refus de dérogation préfectorale). Au regard du risque potentiel d'incendie, l'intervenant propose une nouvelle zone afin d'accueillir un ou 2 gîtes et une maison d'habitation nécessaire à la gestion de cette activité. Cf. plan joint à la demande.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
La Chapelle-Aubareil	M. DESCROIX		DIVERS	Le requérant demande (extrait littéral) : 'Je ne souhaite pas que la parcelle AN 0034 ne soit pas constructible'. Remarque de la commission d'enquête : cette observation a par la suite été annulée et remplacée par la contribution N° 08R0178, déposée sur le registre d'enquête de la commune de la Chapelle Aubareil le 13/11/2019..
La Chapelle-Aubareil	Mme BERTHELOT		DIVERS	Demande que la parcelle cadastrée anciennement AO 12, qui jouxte son habitation, ne devienne pas constructible.
La Chapelle-Aubareil	M. GADREY	Jean	DIVERS	Après avoir pris connaissance du projet du PLUi, l'intervenant a indiqué être d'accord sur le zonage proposé.
La Chapelle-Aubareil	M. DELBOS	Robert	DIVERS	Trouve inadmissible que la parcelle AL 159 ne soit pas constructible du fait du passage, sur cette dernière, de la canalisation qui va à la station d'épuration. L'intervenant fait remarquer qu'il n'y a pas d'autorisation écrite pour le passage de la canalisation sur sa parcelle.
La Chapelle-Aubareil	Commune de La Chapelle- M. LACHEZE		DIVERS	Monsieur le Maire de la commune indique soutenir la demande faite par M.HIAUT (contribution 08L0250) pour permettre l'extension de son activité de ferme auberge et de chambres d'hôtes. Il précise que cela : va dans le sens du développement de l'agritourisme, et présente un intérêt pour le territoire ; permettrait à un jeune couple de pérenniser leur activité en lien avec la ferme de leurs parents située à 3 km.
La Chapelle-Aubareil	M. et Mme DOVER	Mickael et Elizabeth	DIVERS	Les intervenants sont opposés à tout développement résidentiel / commercial dans le secteur 'La chique / Les tandineries', pour des raisons d'étroitesse de la voie d'accès qui pose déjà des problèmes actuellement (circulation difficile). Ils estiment que cette zone est déjà saturée.
La Chapelle-Aubareil	M.DESCROIX		DIVERS	Souhaite que la parcelle AN 34 ne soit pas constructible. Cette observation annule et remplace celle déposée le 04/11/2019 (N°08R0003)
La Chapelle-Aubareil	M.HORDE	Tristan	DIVERS	L'intervenant, signale deux inconvénients qui rendraient difficile la construction de nouvelles maisons, dans le secteur de 'La Chique', sur des terrains situés le long du chemin communal : l'insuffisance du dimensionnement de la conduite d'eau potable existante ; difficultés de circulation sur le chemin à voie unique qui dessert les habitations actuelles (étroitesse de la voie).

LE BUGUE

DOSSIER

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	ANDRE Michel	Michel	DOSSIER	<p>depuis les lois de Grenelle, les communes en charge des documents d'urbanisme ont pour obligation de stopper l'étalement urbain consommateur d'espaces naturels et agricoles</p> <p>justifie l'élaboration, par la nécessité pour les communes concernés de changer d'affectation des zones agricoles et naturelles en zones à urbaniser, afin de permettre une augmentation du logement individuel, alors que ne sont pas précisés très concrètement les besoins.</p> <p>prévisions économiques et démographiques : non prise en compte des variations annuelles moyennes de la population 0%...,</p> <p>non prise en compte des logements vacants (près de 200)</p> <p>projection d'urbanisation de la commune dépend, en priorité, de l'emploi.</p> <p>l'étalement de l'urbanisation rurale augmente la consommation d'énergie, des incidences pour les finances de la commune et la vie sociale des habitants : en matière de réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone, câble, etc.), de circulation, de voirie (y compris éventuellement d'enneigement), de ramassage scolaire, de lutte contre l'incendie, d'éloignement, voire d'isolement</p> <p>conséquences de l'étalement urbain en milieu rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un recul de la nature, un déséquilibre de l'écosystème, une mise en danger de la faune et de la flore, - des nuisances environnementales, une surproduction de déchets, une détérioration du paysage et très souvent, un non-respect architectural, des nuisances phoniques dues : aux cris, à la circulation..., - une perte de valeur du patrimoine (maisons terrains...) <p>Acceptation des nuisances par les nouveaux riverains des exploitations agricoles?</p>

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	MM SAINT-AMAND	Pierre et Gérard	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, ZONE A	première demande : classer en zone A (et non N2) la parcelle BE 077 du Bugue; parcelle voisine d'une exploitation en zone agricole 78-79-80 pour créer une continuité de zonage Agricole deuxième demande : pouvoir construire un petit pavillon à usage d'habitation sur les parcelles AT 84 et 85 lieu-dit La Planette (demande déjà présentée en 2017) actuellement classées zone N et en bordure d'une zone construite dense
Le Bugue	Mme LACABANNE	Marie-Viviane	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITE	Madame LACABANNE demande la constructibilité côté route des parcelles AL 254, 253 et 252. Fait remarquer qu'à proximité, un ancien bâtiment de stabulation a été converti en logement
Le Bugue	MM VERDIER et Mme CHEVREUIL		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr VERDIER évoque un partage successoral datant de 2013 et non terminé pour demander le zonage constructible pour les parcelles AP 15-16 et 17
Le Bugue	M.IUNDT	Gilbert	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	La parcelle AL 231 (9340 m2) a été constructible jusqu'en 2013. Depuis elle est en zone N2 et Mr IUNDT Gilbert demande qu'elle redevienne constructible pour édifier une maison pour ses enfants
Le Bugue	M.et Mme HUNTZINGER	Gilles et Catherine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr & Mme Huntzinger ont acheté ces parcelles en 2005 avec l'intention d'y construire une maison au moment de leur retraite. Depuis 2013 le terrain est devenu inconstructible pour motif 'terrain dangereux' suite risque de ruissellement.
Le Bugue	M. SELVES		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Monsieur SELVES demande la constructibilité des parcelles AK 186 et 341 où existe déjà une construction. (projet de division pour vente de la moitié)
Le Bugue	M. et Mme COLARDELLE		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr COLARDELLE demande que la parcelle AM 014 soit constructible, les parcelles voisines l'étant déjà. Demande déjà exprimée en 2017 lors de la concertation.
Le Bugue	M.et Mme SCHILDER		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Monsieur SCHILDER demande la constructibilité partielle de la parcelle AM 441 (environ 1400 m ²)
Le Bugue	Mme BESSAS		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Monsieur BESSAS demande pour Madame Bessas la constructibilité des parcelles BI 225, 249, 247 et 202 secteur 'le Maine'
Le Bugue	M.BESSAS	Michel	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr BESSAS demande la constructibilité des parcelles BI 246, 248 et 224. Situés à 400m du hameau du Maine et 600m de Roumayère
Le Bugue	M.SERVIER	Pierre	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr SERVIER demande le classement en zone constructible de la parcelle AR 249; joint un dossier explicatif.
Le Bugue	Mme LAFAGE	Laëtitia	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	La partie sud de la parcelle AN 948 située au lieu-dit la Cluze est actuellement constructible. Mme LAFAGE demande à conserver mais déplacer cette zone constructible vers le haut, l'accès se faisant par le nord de la parcelle (servitude de passage) donc plus court; Cela permettrait aussi une meilleure exposition solaire, la parcelle au sud étant boisée. Joint des plans et photos illustrant la situation.
Le Bugue	Mme BEYNE	Francoise	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Madame BEYNE souhaite pouvoir vendre (environ 1500 m ²) parcelle AL 423
Le Bugue	M. VERDIER	Jean-Paul	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr VERDIER demande par écrit que les 4 parcelles AP 215-217-220-221 soient classées constructibles. Evoque oralement un règlement de succession.
Le Bugue	M. CANDAU	Jean-Yves	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Les parcelles AM 432 et AM 434 sont partiellement constructibles dans le document en vigueur Mr CANDAU vient de réaliser une division parcellaire et souhaite que las parcelles 500 et 502 issues de cette division demeurent constructibles. Le secteur environnant est bâti.
Le Bugue	M. DESJOURS	Maurice	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr DESJOURS demande un Certificat d'urbanisme et la constructibilité pour la parcelle AN 139 achetée en 2008 en zone alors constructible. Terrain plat, borné par géomètre-expert; possédant un accès et alimenté en eau et gaine électrique; Mr DESJOURS fait état d'acheteur potentiel de sa famille.
Le Bugue	Mme LACOSTE	Colette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Madame Colette LACOSTE demande la constructibilité des 3 parcelles AK 53-353 et 357 dans le secteur La Peyrière.
Le Bugue	GUILLEMIN	Antoine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr Guillemin demande la constructibilité de 6 parcelles au lieu-dit La Cave commune du BUGUE
Le Bugue	M.COUDEYRAT	Jean-Luc	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr COUDEYRAT demande la constructibilité de la parcelle AN 144. Présence de tous les réseaux.
Le Bugue	Mme CARDON	A-Marie	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Madame CARDON demande la constructibilité des parcelles AN 617, 712 et 852. les deux premières sont desservies par un chemin La parcelle 852 bénéficie d'un droit de passage.
Le Bugue	M. MECHAUSSIER		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Monsieur MECHAUSSIER demande la constructibilité des parcelles AP 515-164-170-167 et 168. comme elles étaient lors de la division de la parcelle AP 509
Le Bugue	M.GENESTE	François	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr Geneste conteste le projet d'organisation de la zone 2AU qui confère à la parcelle AN 94 la fonction de voie de desserte à la zone 2AU. Demande que cette parcelle soit considérée comme une dent creuse et puisse être constructible.
Le Bugue	M.BIRRINI		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Monsieur BIRRINI demande la constructibilité partielle des parcelles AN 147 et 1029 (300 ou 400 m ² pour construire une maison).
Le Bugue	M.BATAILLER	Jean	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mr BATAILLER demande la constructibilité de la parcelle AV 231, qui est viabilisée et jouxte des maisons d'habitation. Demande la rattachement à la zone constructible voisine. A obtenu un CU entre 2003 et 2005 et un permis de construire 2 maisons en 2006. Risque inondabilité génère prescription de surélever les bâtiments. Il paraît inopportun d'artificialiser des espaces supplémentaires dans ce méandre quasi refermé sur lui-même.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	Mme CHAULET	Isabelle	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Madame CHAULET demande la révision du zonage de la carte du PPRI sur la parcelle AW 180. Elle considère le risque 'modéré', dans la perspective de réaliser des constructions.
Le Bugue	M. SEILLERY et Mme TANGUY-SEILLERY		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Les propriétaires, désireux de vendre la parcelle alors partiellement constructible (2800 m2 sur 4300) ont réalisé un accès en accord avec la municipalité, entre 2014 et 2016. Les 2 parcelles 809 et 810 (emprises de la nouvelle voie d'accès) ont été acquises par la commune en novembre 2017. Les propriétaires détiennent un certificat d'urbanisme opérationnel délivré en décembre 2018. Ils considèrent que cela confirme le caractère 'constructible' de la zone et ne porte pas atteinte aux principes du
Le Bugue	Mme GAUDEFROIX et M. MIELET		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Mme GAUDEFROIX et Mr MIELET demandent le maintien de la constructibilité des parcelles AN 1087, 1088 et 1089 (ex-599), qu'ils ont achetées pour un projet d'installation de 2 chalets (pour location) à proximité de leur domicile. Ces terrains bénéficient d'une autorisation de défrichement et des réseaux. Constatent présence zone constructible sur la parcelle voisine qui présente les mêmes caractéristiques

ZONE A

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	MM SAINT-AMAND	Pierre et Gérard	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, ZONE A	première demande : classer en zone A (et non N2) la parcelle BE 077 du Bugue; parcelle voisine d'une exploitation en zone agricole 78-79-80 pour créer une continuité de zonage Agricole deuxième demande : pouvoir construire un petit pavillon à usage d'habitation sur les parcelles AT 84 et 85 lieu-dit La Planette (demande déjà présentée en 2017) actuellement classées zone N et en bordure d'une zone construite dense

ENVIRONNEMENT

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	ANDRE	Josiane	ENVIRONNEMENT, AUTRES EFFETS PLUI	préserver le patrimoine, la nature, la qualité de vie Stopper l'artificialisation des sols; protéger nos espaces naturels et agricoles Réduire ou éviter la consommation de sols A ou N par la mobilisation du bâti existant vacant; réhabiliter le parc locatif social et le mettre aux normes; adapter les logements occupés par des personnes âgées; prévoir et réaliser des logements locatifs publics; créer du logement locatif privé à l'occasion de la remise sur le marché de logements vacants

AUTRES EFFETS PLUI

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	GAUCHARD	Marie-Claude	AUTRES EFFETS PLUI	je m'oppose au PLUI, L'appât du gain est bien loin de la protection et de la préservation des terres naturelles ou agricole Que nous laissons comme trace dans l'histoire la destruction des espaces naturels d'un lieu aussi significatif et important serait affligeant, c'est la raison pour laquelle nous nous y opposons fermement... RÉAGISSONS ENSEMBLE. RASSEMBLONS NOUS
Le Bugue	ANDRE	Josiane	ENVIRONNEMENT, AUTRES EFFETS PLUI	préserver le patrimoine, la nature, la qualité de vie Stopper l'artificialisation des sols; protéger nos espaces naturels et agricoles Réduire ou éviter la consommation de sols A ou N par la mobilisation du bâti existant vacant; réhabiliter le parc locatif social et le mettre aux normes; adapter les logements occupés par des personnes âgées; prévoir et réaliser des logements locatifs publics; créer du logement locatif privé à l'occasion de la remise sur le marché de logements vacants

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	M.MOULIGNE	Jakie	PDA MH	Mr Moulinié propriétaire de la grotte de Bara-Bahau considère indispensable de maintenir une forte protection en surface sur toute l'emprise de la grotte; il propose un rayon de 300 mètres.
Le Bugue	Clermontel	Dominique	PDA MH	Mr Clermontel propriétaire du manoir de Montpeyran (commune du Bugue) au sujet du Périmètre Délimité des Abords suggère que le périmètre soit modifié de la manière suivante : -limite diminuée tel que proposé d'un coté (essentiellement exclusion de certaines parcelles sises sur la commune de St Avit de Vialard et exclusion de la pointe de la parcelle BL 193) - limite légèrement étendue de l' autre et ce jusqu'à la route de la Lande (cela est pratiquement le cas aujourd'hui pour certaines parcelles jouxtant la route mais intégrées seulement à moitié dans le périmètre des 500m et nécessite une légère extension du périmètre actuel de façon à intégrer les parcelles en visibilité directe du manoir surplombant la zone boisée.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Le Bugue	LABROUSSE	Gérard	DIVERS	Mr LABROUSSE décrit le potentiel utilisable dans 2 zones Uy du projet de PLUI : -la première concerne l'ancienne zone artisanale. Celle ci est actuellement entièrement vendue à des privés. la seconde est située à la gare du Bugue. Elle reprend une partie de la zone prévue sur le PLU et une extension vers l'est jusqu'au terrain de foot y compris. C'est une zone mixte (habitat , entreprises). La seule partie où on peut faire des implantations est le terrain de sport. Cette zone.....sera délicate à gérer car elle est entourée d'habitations privées. D'autre part aucune alternative n'est prévue pour déplacer le terrain de foot dans la commune. Il faudrait abandonner le zonage sur la partie dédiée au foot et remettre dans le zonage la partie prévue dans le PLU au niveau du projet de la déviation où les terrains sont disponibles avec toutefois de légères modifications liées au nouveau PPRI.

LES EYZIES

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme REIJNEN et M. RIGHO		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	Demande un zonage permettant la restauration d'une ancienne bâtisse périgourdine sur la parcelle D 453.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme DESCAMP Marie-Noëlle, née DELLAC		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, CHANGEMENT DE DESTINATION	Réitère la demande n° 10E0209. En complément demande le changement de destination d'un bâtiment agricole sur la parcelle C 981 (Sireuil).
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M. BOUCHARD	Claude	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenant souhaite l'extension de la zone UC sur la parcelle C 394.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M.et Mme DALBAVIE	Patrick	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenant demande la constructibilité de la parcelle E 634, qui est proche d'une zone constructible.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme de Commarque	Aude	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande une zone constructible sur les parcelles B 374 et 371 (Sireuil) pour pouvoir faire un nouveau bâtiment d'accueil.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	descamp	marie-noelle	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que deviennent constructibles les parcelles C (Sireuil) 1158, 326, 1156, 1218, 1220.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme DANNAY	Blandine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande l'extension de la zone constructible à l'intégralité de la parcelle B 88 (B 685) à Sireuil. Souhaite construire une maison en haut de la parcelle et un abri bois en bas.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Dalbavie	Liliane	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le classement en zone constructible de la parcelle cadastrée AB n°35. Celle ci se trouve à la limite de la zone de densification urbaine et les réseaux passent à proximité.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	MOURIER	BRIGITTE	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	L'intervenante ne comprend pas le déclassement de sa parcelle B 1166 sur le PLUi et demande le maintien de sa constructibilité : elle est viabilisée (accès, réseaux eau, EDF), ne constitue pas de mitage (continuité avec les maisons existantes, au sein d'un hameau), et actuellement constructible (CU le 4 septembre 2018). Sa vente est en cours suite à succession.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M. POILANE	Henri	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE A, DIVERS	L'intervenant souhaite que le zonage de sa parcelle A 309 soit maintenu tel que prévu au PLUi, pour partie agricole et pour partie constructible, faisant valoir que cette dernière n'était pas déclarée à la PAC.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme DIAZ-BUTRON au nom de M.GRIMBERT		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenante (au nom de son fils propriétaire), demande le maintien de la partie constructible des parcelles AE 97 et 98 : le terrain a été acheté constructible, il bénéficie d'un CU valable jusqu'en avril 2020. Le propriétaire souhaite y faire bâtir une habitation.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme MOURIER	Brigitte	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Doublon de l'observation n° 10E0167.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme LACOMBE	Ginette	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenante demande le maintien du STECAL Nh du Gat, contestée par la chambre d'agriculture (elle évoque également des parcelles non repérables sur la carte).
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M. et Mme ROUVES	Annie et Denis	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien des parcelles E 487 et 488 en zone constructible comme cela figure au PLUi.

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Eyzies (Manaurie)	M. FAURE	Claude	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien en zone constructible des parcelles AM 57 et 66 pour construire une maison plus adaptée.
Les Eyzies (Manaurie)	Indivision SAUTIER-ROGER		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité de la parcelle AD 201. Maison construite récemment en face de la parcelle et présence des réseaux.

AUTRES EFFETS PLUI/ENVIRONNEMENT/DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synhèse observation
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	MOURIER	BRIGITTE	DIVERS		Suite à sa visite auprès du commissaire enquêteur, est surprise de sa réponse négative et sans recours A quoi correspond une enquête publique si le résultat est déjà connu ?
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Quintard	Franck	DIVERS		La parcelle 1203 intégrée à la parcelle 1473 dispose d'un permis de construire pour un bâtiment concernant mon activité professionnelle de feuillardier. Cette parcelle 1203 n'apparaît pas sur le document PLUI. A corriger.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)			ENVIRONNEMENT , AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS	Oui	Doublon de l'observation n° 10E0113.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Leclerc	Françoise	ENVIRONNEMENT, AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS		L'intervenante émet un avis défavorable au PLUi en l'état car il est beaucoup trop consommateur d'espaces agricoles, naturels et forestiers, et trop peu conforme aux prescriptions de protection de l'environnement.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mariani	Federica	ENVIRONNEMENT, AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS		L'intervenante demande la suppression de la zone UC de la Mouthe et de la branche nord de la Rouquette, car elles sont trop proches de zones écologiquement sensibles (ZNIEFF, Natura 2000), en contradiction avec les orientations du PADD sur la protection de la biodiversité, et qu'elles aggravent le risque d'incendie, en contradiction avec la charte de constructibilité en milieu agricole et forestier de la Dordogne.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)			ENVIRONNEMENT , AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS	Oui	Observation à associer à l'observation n° 10E0127.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	PETITFILS	isabelle	ENVIRONNEMENT, AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS		Observation coïncidant avec l'observation n° 10E0228.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)			ENVIRONNEMENT, AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS		Demande à associer à l'observation n° 10E0127 concernant spécifiquement la branche nord de la zone UC de la Rouquette.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	MOURIER	BRIGITTE	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS		L'intervenante ne comprend pas le déclassement de sa parcelle B 1166 sur le PLUi et demande le maintien de sa constructibilité : elle est viabilisée (accès, réseaux eau, EDF), ne constitue pas de mitage (continuité avec les maisons existantes, au sein d'un hameau), et actuellement constructible (CU le 4 septembre 2018). Sa vente est en cours suite à succession.

Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M. POILANE	Henri	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE A, DIVERS	L'intervenant souhaite que le zonage de sa parcelle A 309 soit maintenu tel que prévu au PLUi, pour partie agricole et pour partie constructible, faisant valoir que cette dernière n'était pas déclarée à la PAC.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme REIJNEN et M. RIGHO		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	Demande un zonage permettant la restauration d'une ancienne bâtisse périgourdine sur la parcelle D 453.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ / ZONE A

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon ?	synthèse observation
Les Eyzies (Saint-Cirq)	M. HOSTENS	Marc	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE A		Parcelle actuellement constructible. Reclassée A sur le PLUi. L'intervenant souhaite qu'elle reste constructible.
Les Eyzies (Saint-Cirq)	teillet	olivier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Doublon de l'observation n° 12E0319.
Les Eyzies (Saint-Cirq)	TEILLET	OLIVIER	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande à conserver constructibles les parcelles B 464 et 465. Dispose d'un CU. Un accès sur la D31 a déjà été créé pour desservir les deux parcelles.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon ?	synthèse observation
Les Eyzies (Saint-Cirq)			DIVERS		'Contre'.
Les Eyzies (Saint-Cirq)			DIVERS		'Contre'.
Les Eyzies (Saint-Cirq)	Lacoste	Stephanie	DIVERS		'Contre'.
Les Eyzies (Saint-Cirq)			DIVERS		'Contre'.

ZONE A

Commune	N° OBS	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	10R0094	M. HUBERT et Mme CHARMETTE		ZONE A	S'informent pour connaître le statut des parcelles D 955, 1287,1290, 1286, 1294 et 1501. Déposeront un dossier ultérieurement.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	10R0126	M. POILANE	Henri	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE A, DIVERS	L'intervenant souhaite que le zonage de sa parcelle A 309 soit maintenu tel que prévu au PLUi, pour partie agricole et pour partie constructible, faisant valoir que cette dernière n'était pas déclarée à la PAC.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M. LAGORCE	André	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande l'identification de 3 bâtiments agricoles situés sur la parcelle A 953 en vue de leur changement de destination.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M. et Mme DALBAVIE	Patrick	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande l'identification de deux bâtiments situés sur la parcelle E 946 pour un changement de destination.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	M et Mme ROUVES	Annie et Denis	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande l'identification d'un bâtiment sur la parcelle E 799 pour un changement de destination.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mariani	Federica	ENVIRONNEMENT, AUTRES EFFETS PLUI, DIVERS	L'intervenante demande la suppression de la zone UC de la Mouthe et de la branche nord de la Rouquette, car elles sont trop proches de zones écologiquement sensibles (ZNIEFF, Natura 2000), en contradiction avec les orientations du PADD sur la protection de la biodiversité, et qu'elles aggravent le risque d'incendie, en contradiction avec la charte de constructibilité en milieu agricole et forestier de la Dordogne.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	MOURIER	BRIGITTE	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	L'intervenante ne comprend pas le déclassement de sa parcelle B 1166 sur le PLUi et demande le maintien de sa constructibilité : elle est viabilisée (accès, réseaux eau, EDF), ne constitue pas de mitage (continuité avec les maisons existantes, au sein d'un hameau), et actuellement constructible (CU le 4 septembre 2018). Sa vente est en cours suite à succession.
Les Eyzies (Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil)	Mme DESCAMP Marie-Noëlle, née DELLAC		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, CHANGEMENT DE DESTINATION	Réitère la demande n° 10E0209. En complément demande le changement de destination d'un bâtiment agricole sur la parcelle C 981 (Sireuil).

LES FARGES

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Farges	FNAIM- M. CHASTENET		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité des parcelles A 384 385 386, classées A et N (petite partie de la 384) dans le PLU de Les farges et maintenues A et N dans le projet de PLUi.
Les Farges	M.DELBOS	Laurent	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité de la parcelle A 1110 (ou d'une partie) classée N dans le PLU de les Farges et reclassée UC pour une partie de 4823 m2 (approximativement), le reste étant maintenu en N.
Les Farges	Horstman	Reint	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité d'une petite partie de la parcelle 0674.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Farges	Commune des Farges- Mme COLOMBEL		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, OAP	Plusieurs remarques et demandes de la commune de Les Farges au projet de PLUi, en particulier sur le maintien en zone constructible de certaines parcelles.
Les Farges	M.DELJARRY	Alain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la partie Est de la parcelle A 283 (classée UB pour la partie Est et 2AU pour la partie Ouest dans le PLU de Les Farges et UC dans le projet de PLUi sauf la partie Est en N) en zone constructible.
Les Farges	M. CONTI		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien en zone constructible de la partie Est de la parcelle A 420, en zone UC dans le PLU des Farges et maintenu UC dans le projet de PLUi, mais avis négatif du préfet pour l'ouverture à l'urbanisation alors que celle-ci est actuellement constructible.
Les Farges	Commune des Farges- Mme COLOMBEL		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Par courrier du 2 12 2019, Madame Colombel, maire de Les Farges, transmet de nouvelles observations sur le projet de PLUi et demande à ce que courrier remplace celui faisant l'objet de l'observation 13L0039.

			La nouvelle observation prenant en compte les remarques de la commune de les Farges est la 13L0322 du 3 12 2019
--	--	--	---

OAP : ENVIRONNEMENT/ DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Farges	M.WHITE	Randall	ENVIRONNEMENT, DIVERS	Opposition d'un habitant de Les Farges au classement zone NTI du motocross des Farges pour des raisons de nuisance sonore et de non homologation des installations.
Les Farges	M.LOUBIGNAC	Jean-Pierre	OAP, ENVIRONNEMENT	Le déclarant demande de rester cohérent avec l'environnement et ne pas défigurer l'entrée Ouest du village avec un lotissement. Il estime que le classement UB des parcelles A 373 1156 1157 (parcelles formant la zone 1AUc objet de l'OAP les farges) lui apparaît approprié pour 'éviter le gel de ces terrains qui ne manqueraient pas de devenir friche'.

ER

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Les Farges	LAVAL	MURIEL	ER	Opposition du classement en emplacement réservé de la parcelle A 334 dans le bourg de Les Farges pour la création d'un emplacement de parking supplémentaire.

LIMEUIL

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Limeuil	Gauthier	Stéphane	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Demande de constructibilité des parcelles D180 et D 183 suite à déclassement lors du dernier PLU. Mr Gauthier dit qu'il s'agit d'une dent creuse et signale la présence des accès et réseaux.
Limeuil	M.ALBUCHER	Claude	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Demande la constructibilité des parcelles E 94 et 145. Desservies par une voie bien entretenue et réseaux au bord des parcelles. Non exploitées en agriculture
Limeuil	Mme DUTERQUE	Sandrine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Demande la mise en zone constructible de ces deux parcelles pour mise en vente.

Limeuil	Mme LECOURT	Laura	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Madame LECOURT indique avoir un projet de construction d'un seul pavillon pour son habitation, sur la parcelle D 42 route des crêtes à Limeuil au lieu-dit à Carlux, près du lieu où habitent ses parents. Elle déclare travailler au Bugue et dit que le propriétaire de la parcelle serait prêt à vendre une partie de la parcelle D 42. Elle précise que la parcelle D42 et les voisines ne sont pas utilisées par l'agriculture => ce qui pose la question du pourquoi du zonage A prévu alentour au lieu du zonage N précédent ?
Limeuil	RAIMBAULT	ADELINE	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Madama RAIMBAULT demande que la parcelle section D n° 169 devienne constructible, ayant 2 projets éventuels sur cette parcelle l'un à titre professionnel (création d'une entreprise) et l'autre à titre d'habitat (construction d'une maison d'habitation). Cette parcelle mesure plus de 3000 m2 avec tous les réseaux sur place, est située dans une 'zone déjà urbanisée actuellement à vocation d'habitats et d'entreprise'.
Limeuil	SCEA Domaine de la Vitrolle- Mmes REY et ROCHE		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Le domaine de la Vitrolle exerce des activités d'accueil touristique (gîtes et hôtellerie) et vente de produits. A ce titre 4 demandes sont exprimées : 1) pouvoir construire 1 salle d'accueil et 1 salle de détente espace famille pour les résidents des 14 gîtes à 'la Tour' (parcelles D100 et 101) 2) pouvoir créer un local de vente de produits sur les parcelle D 215-D232 à proximité du chai existant 3) demande 'changement de destination' d'un bâtiment existant parcelle D 220 pour loger du personnel 4) demande construire un hangar pour abriter matériel agricole parcelles F 205-206-207
Limeuil	M.TOPS	Richard Michael	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Mr TOPS demande que la parcelle soit rendue constructible du fait qu'elle est à proximité du bourg de Limeuil et à 167 mètres de la plus proche des maisons alentour

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Limeuil	M. GAUTHIER	Stéphane	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	complément doublon avec l'observation n° 0035 de la même personne mêmes parcelles
Limeuil	M. SERVIER	Pierre	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Demande le maintien de constructibilité d'une partie de la parcelle F 439 (constructible partiellement actuellement). Ancienne propriété agricole, desservie par un chemin communal. Zones construites à côté et en face, desservies par tous les réseaux. La parcelle en face F 281 (6220 m2) deviendrait constructible dans le PLUI

Limeuil	M. FROMENTIERE	Jean Claude	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Monsieur FROMENTIERE, lors d'un partage successoral en 2011, a cédé à l'un de ses fils les 2 parcelles F 467 et F 317 évaluées à valeur de terrains constructibles. Le projet de PLUI leur affecte un zonage Agricole qui les dévalue, ce qui induit déséquilibre des biens partagés entre les 2 frères.
Limeuil	Mme BOUSSQUET		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Madame BOUSSQUET demande le maintien de la zone constructible existante à Ratillou (Limeuil) au motif des travaux de viabilisation réalisés
Limeuil	Gauthier	Stéphane	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Non	Demande de constructibilité des parcelles D180 et D 183 suite à déclassement lors du dernier PLU. Mr Gauthier dit qu'il s'agit d'une dent creuse et signale la présence des accès et réseaux.

MAUZENS-ET-MIREMONT

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Mauzens-et-Miremont	M. et Mme LAURENT	Philippe et Christine	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, PDA MH	réponse favorable au PDA Concernant le PLUI, demande le maintien de la zone UT sur la parcelle AE 80.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Mauzens-et-Miremont	Mme LANDMANN	Stéphanie	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande l'identification d'un bâtiment pouvant changer de destination sur les parcelles AC 51 et 49.
Mauzens-et-Miremont	Landmann	Stéphanie	CHANGEMENT DE DESTINATION	demande le classement de mon hangar situé sur mon terrain comme bâtiment modifiable en maison d'habitation comme l'a été ma grange située sur ce même terrain.

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Mauzens-et-Miremont	Mme BOISSIER	Hélène	PDA MH	Indique être favorable au périmètre proposé autour du polissoir réponse favorable au PDA
Mauzens-et-Miremont	M. et Mme LAURENT	Philippe et Christine	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, PDA MH	Concernant le PLUI, demande le maintien de la zone UT sur la parcelle AE 80.

MONTIGNAC

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	M. PAROUTY	Maurice	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de constructibilité des parcelles BE 289 452 456 454 282 142 63 64 65 66 67 classées dans le PLU actuel de Montignac en zone N ou Nh et toutes reclassées A dans le projet.
Montignac	M. LAUGINIE	Pierre	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien de la constructibilité de la Parcelle BO 223, classée Nh dans le PLU de Montignac et reclassée N dans le projet de PLUi. Souhaite la constructibilité des parcelles BO 157 173 174, classées N dans le PLU de Montignac et maintenues N dans le projet de PLUi.
Montignac	FNAIM-M. CHASTENET		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de la constructibilité des parcelles BE 47 48 71 315 378 380, classées N dans le PLU de Montignac et reclassées A dans le projet de PLUi, dans l'objectif de construire un lotissement pour 3 à 4 maisons.
Montignac	M. JAYLE	Sébastien	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Après plusieurs demandes (mails à la CCVH) pour que la parcelle AW 148 soit en partie constructible, le déclarant constate que cette parcelle est toujours classée N alors qu'il n'a jamais eu de réponse. Il demande les raisons du refus.
Montignac	Mme CROUZEL		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de constructibilité de deux parcelles en zone N dans le PLU actuel et classées en zone A dans le projet de PLUi

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Montignac	Mmes REYS ET DELORME		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N, OAP		Demande de maintien des parcelles BN 189 190 191 (en secteur AUo dans le PLU Montignac, reclassées N dans le projet de PLUi) dans l'OAP Lacoste route de Thonac. Parcelles occupées par d'anciennes truffières abandonnées.
Montignac	Mme BERTRAND	Marine	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N		Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AP 559 et 558, situées au nord du bourg de Montignac et classées en zone UB dans le PLU actuel, reclassées en zone N dans le projet de PLUi. Le propriétaire détient un CU opérationnel pour les deux parcelles n°02429119M0122. La parcelle AP 558 est composée d'un petit bâtiment.
Montignac	M.VALADE	Robert	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N		Demande le maintien en zone Nh des parcelles AW 22, 27, 28, classées Nh dans le PLU de Montignac et reclassées Np dans le projet de PLUi. Le propriétaire détient un CU opérationnel n°024 291 19 M0087 du 21/08/2019 pour les parcelles AW 26, 27, 28, 21, 22, 23.
Montignac	Mme HEBRARD	Dominique	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N		Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle BP 49 en zone Nh actuellement et reclassée en zone A dans le projet
Montignac	M. CLAUDE	Nicholas	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE A		Demande qu'une partie de la parcelle AV 343 en partie Nh dans le PLU de Montignac reste en Nh dans le projet de PLUi pour construire des bâtiments d'activités artisanales. Demande que le reste de la parcelle AV 343 et les parcelles AV 120, 320 et 119, en zone N dans le PLU actuel et reclassées en Np dans le projet de PLUi soient classées en zone agricole.
Montignac	Mme LABROUSSE	Chantal	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Souhaite le maintien du classement Nh de la partie de parcelle AD 21, classée Nh et A dans le PLU de Montignac et reclassée N dans le projet de PLUi.
Montignac	M. LAPORTE	Denis	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande de maintien en zone constructible de la parcelle AN 175 classée UB dans le PLU Montignac et reclassée A dans le PLU actuel. Le propriétaire a un projet de développement de gîtes sur des batiments de ferme.
Montignac	M. et Mme LEGENDRE	Romain et Jeanne	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Observation complétant l'observation 16R0259 demandant l'extension de la zone UC pour la construction d'une piscine
Montignac	M.LACHAUD	Jean-Jacques	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AM 69 70, classées UC dans le PLU de Montignac et reclassées A dans le projet de PLUi. Le propriétaire déclare la présence des réseaux, l'accessibilité et la taille modeste des deux parcelles.

Montignac	M.MARTY au nom de Mme Jeanne MARTY		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande maintien de la constructibilité des parcelles AI 172 173 174 175 176, classées UC dans le PLU de Montignac et reclassées A dans le projet de PLUi. Le déclarant au nom du propriétaire en indivision signale la présence des réseaux, l'accessibilité des parcelles et la non exploitation agricole de ces parcelles.
Montignac	M. LAPORTE au nom de Mme CHEYROU		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien des parcelles AN 164 165 167 312 classées en zone UB dans le PLU de Montignac et reclassées zone A.
Montignac	Mme VAM DEN BOS épouse CAPELLE	Roselyne	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien en constructibilité de la parcelle AV342 en secteur Nh dans le PLU de Montignac et classée Np dans le projet de PLUi
Montignac	M. et Mme DELLAC		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien de la constructibilité de la parcelle AW 304 classée en zone Nh dans le PLU de Montignac et reclassée A dans le projet. Détenion de la prorogation d'un CU OPS pour cette parcelle.
Montignac	M. LAFAYSSE	Xavier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Le propriétaire demande le maintien en zone constructible de deux parcelles actuellement en zone UB et reclassée en zone A dans le PLUi actuel.
Montignac	M. LASSERRE	Patrick	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AH 81 89 239 241 245 en zone Nh dans le PLU de montignac et reclassées A dans le projet de PLUi
Montignac	M. RUE-FOURER	Philippe	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien de la constructibilité des parcelles BO 441 et 443, classées en AUo dans le PLU de Montignac et reclassée en A dans le projet de PLUi
Montignac			MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien de la constructibilité de la parcelle AI 189, classée en zone UB dans le PLU de Montignac et reclassée A dans le projet de PLUi. Parcelle faisant l'objet d'une division en deux lots, en cours de vente avec deux CU opérationnel accordé.
Montignac	Mme LABROUSSE	Véronique	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle AI 386, classée Nh dans le PLU de Montignac et reclassée A dans le projet de PLUi.
Montignac	M.LAUGENIE	Sébastien	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles BM 451, 452 (ex 382), 381 et 280 classées UB dans le PLU de Montignac et reclassées A dans le projet de PLUi. Le déclarant indique partagé les mêmes observations que le propriétaires des parcelles limitrophes BM 360 361 329 358 (observation 16R0156).
Montignac	M. DELLAC	Jean Denis	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité parcelle AZ 147 (ex AZ 127) classée Nh dans le PLU Montignac et reclassée A dans le projet PLUi. Le propriétaire joint un arrêté de la commune de Montignac du 4 octobre 2019 prorogant d'un an le CU opérationnel n°024 291 18 M 0063

Montignac	Mme BOUDY Jacqueline et Mme BOUDY REYS Nicole		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Observation effectuée par les deux déclarantes sur le registre papier de Montignac le 18 11 2019 et faisant l'objet de l'observation enregistrée n°16R0157
Montignac	M. LACROIX	Richard	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande le maintien de la parcelle BN 392 en zone Nh dans le PLU de Montignac et en zone N dans le projet de PLUi
Montignac	M. et Mme LEGENDRE		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Classée UC dans le PLU de Montignac, la parcelle AN 199 (8490 m2) a été en partie reclassée A (partie Est et Nord), l'autre partie contenant la maison d'habitation restant classée UC. Les propriétaires demandent un agrandissement de la partie UC (bande de 30 m sur 8 approximativement) vers l'Est afin de pouvoir construire par la suite une piscine.
Montignac	Mme LACABANNE	Marie-Viviane	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande de maintien en constructibilité des parcelles BH 18 et 210 classées en secteur Nh dans le PLU de Montignac et reclassées en zone A dans le projet de PLUi. CU opérationnel du 5 juin 2019 détenu par la propriétaire.
Montignac	M. VALADE	Gilbert	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande de maintien de la constructibilité des parcelles AW 20 240 242 et 244, ayant fait l'objet d'un permis d'aménager PA 24291 18 M0001 avec avis favorable le 18 décembre 2018, classées en Nh dans le PLU de Montignac et reclassée A dans le projet de PLUi.
Montignac	Mme FOUILLADE	Danielle	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande du maintien de la constructibilité des parcelles AS 179 180 181 182 183 184 et 185 classées en zone UB dans le PLU de Montignac et reclassée 2AU dans le projet de PLUi.
Montignac	M. DELLAC	Jean Denis	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande le maintien constructibilité de la parcelle AW 160 classée Nh sur une partie et N sur l'autre dans le PLU Montignac et reclassée A dans le projet PLU.
Montignac	M. LAFAYSSE	Xavier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande par le propriétaire du maintien de la constructibilité des parcelles BO 107, 108, 109 reclassées en zone A dans le projet de PLUi.
Montignac	M.TEYSSIER	Alain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande de maintien la parcelle BM 65 en zone UB dans le PLU actuel et reclassée en zone A dans le projet de PLUi
Montignac	Mme CHALARD	Claudine	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande du maintien en constructibilité des parcelles BN 175 422 416 172 173 451 174 classée en UB dans le PLU de Montignac et reclassées N dans le projet de PLUi, en particulier pour parcelles BN 422 et 416 qui forment une dent creuse et BN 175 qui fait l'objet d'un PC.
Montignac	M.CAPELLE		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande le maintien de la constructibilité parcelle AV 342 en zone Nh dans le PLU Montignac et NP dans le projet de PLUi. Observation à liée à 16L0078 effectuée par MME CAPELLE ROSELYNE ANNE-MARIE RAYMONDE Né(e) VAM DEN BOS, propriétaire en indivision avec M CAPELLE BERNARD.

Montignac	M. RAT	Jean	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AI 172, 173, 174, 176 et 587 en zone UC dans le PLU de Montignac et reclassées A dans le projet de PLUi
Montignac	M.LAUGENIE	Frédéric	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande du maintien en zone constructible des parcelles BM 329 358 361 360, en zone UB dans le PLU de Montignac et reclassées A, sauf la parcelle BM 360, dans le projet de PLUi. Le propriétaire a une activité de restauration limitrophe de ces parcelles et a un projet de chambres d'hôtes pour compléter l'offre économique.
Montignac	Lafaysse	Xavier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AP 625 et 512, classées UB dans le PLU de Montignac et reclassées A dans le projet de PLUi. Le déclarant signale que ces deux parcelles sont entourées d'autres constructions et bénéficient des réseaux et d'un accès à la route. Il fait remarquer également que le retrait de ces deux parcelles forme dans le projet une dent creuse.
Montignac	M. LAUGINIE	Pierre	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien de la constructibilité de la Parcelle BO 223, classée Nh dans le PLU de Montignac et reclassée N dans le projet de PLUi. Souhaite la constructibilité des parcelles BO 157 173 174, classées N dans le PLU de Montignac et maintenues N dans le projet de PLUi.
Montignac	M. PAROUTY	Maurice	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de constructibilité des parcelles BE 289 452 456 454 282 142 63 64 65 66 67 classées dans le PLU actuel de Montignac en zone N ou Nh et toutes reclassées A dans le projet.

ZONE A

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	M. CLAUDE	Nicholas	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE A	Demande qu'une partie de la parcelle AV 343 en partie Nh dans le PLU de Montignac reste en Nh dans le projet de PLUi pour construire des bâtiments d'activités artisanales. Demande que le reste de la parcelle AV 343 et les parcelles AV 120, 320 et 119, en zone N dans le PLU actuel et reclassées en Np dans le projet de PLUi soient classées en zone agricole.

ZONE N

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	M.BANEYX	Pierre	ZONE N, DIVERS	Demande le classement de la parcelle AW 97 compatible avec un projet d'installation de 2 à 3 tentes de camping haut de gamme dans le cadre d'un projet d'hébergement touristique
Montignac	Mmes REYS ET DELORME		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N, OAP	Demande de maintien des parcelles BN 189 190 191 (en secteur AUo dans le PLU Montignac, reclassées N dans le projet de PLUi) dans l'OAP Lacoste route de Thonac. Parcelles occupées par d'anciennes truffières abandonnées.
Montignac	Mme HEBRARD	Dominique	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N	Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle BP 49 en zone Nh actuellement et reclassée en zone A dans le projet
Montignac	M.VALADE	Robert	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N	Demande le maintien en zone Nh des parcelles AW 22, 27, 28, classées Nh dans le PLU de Montignac et reclassées Np dans le projet de PLUi. Le propriétaire détient un CU opérationnel n°024 291 19 M0087 du 21/08/2019 pour les parcelles AW 26, 27, 28, 21, 22, 23.
Montignac	Mme BERTRAND	Marine	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AP 559 et 558, situées au nord du bourg de Montignac et classées en zone UB dans le PLU actuel, reclassées en zone N dans le projet de PLUi. Le propriétaire détient un CU opérationnel pour les deux parcelles n°02429119M0122. La parcelle AP 558 est composée d'un petit bâtiment.

OAP

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	Mmes REYS ET DELORME		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE N, OAP	Demande de maintien des parcelles BN 189 190 191 (en secteur AUo dans le PLU Montignac, reclassées N dans le projet de PLUi) dans l'OAP Lacoste route de Thonac. Parcelles occupées par d'anciennes truffières abandonnées.

AUTRES EFFETS PLUI

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	M. REBIERE	Sylvain	AUTRES EFFETS PLUI	Demande de pouvoir aménager en habitation une ruine sise sur la parcelle BI 66.

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	Maury	Christophe	PDA MH	Les propriétaires de l'hôtel de Bouilhac à Montignac font de leur avis favorable à la simplification du PDA. Ils font remarquer les contraintes qui affectent leur établissement et qui n'affecteraient pas des concurrents éventuels hors PDA.

RLPI

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	Amicale Laïque du Montignacois		RLPI	L'amicale Laïque du Montignacois, organisateur d'évènements dont le festival 'cultures aux coeurs' demande que le projet de RLPI maintienne légaux l'ensemble des moyens de communication utilisée pour la promotion de ces évènements.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Montignac	Mme DESCHAMPS ROUHA		DIVERS	<p>Demande de classement des parcelles BD 72 148 et 147, classées A dans le PLU et dans le projet de PLUi, en At pour répondre au besoin d'un projet agrotourisme et la parcelle de BD 56 (classée en N dans le PLU et le projet de PLUi) en Nt pour un projet complémentaire de cabane dans les arbres.</p> <p>Le déclarant a réalisé un dossier complet de son projet avec l'état des demandes réalisées et déclare le transmettre à la CCVH.</p>
Montignac	M.BANEYX	Pierre	ZONE N, DIVERS	Demande le classement de la parcelle AW 97 compatible avec un projet d'installation de 2 à 3 tentes de camping haut de gamme dans le cadre d'un projet d'hébergement touristique

PEYZAC-LE-MOUSTIER

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ/ DIVERS / OAP/ CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Peyzac-le-Moustier	SCI BAILLARD-M. BREANT	Christian	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	Demande à revoir la constructibilité des parcelles AC 31-32-33 et 27 si les projets de rénovation et d'annexes aux bâtiments existants ne sont pas réalisables avec le projet de PLUi.

Peyzac-le-Moustier	M. VEYRET	Didier	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	<p>Demande l'extension de la zone constructible de la parcelle AM 160, tel que prévoyait l'accord trouvé avec la mairie lors de l'élaboration du document d'urbanisme actuel.</p> <p>Lui-même a donné à la commune la parcelle AM 148 afin de créer une réserve d'eau contre l'incendie (en cours de réalisation). En contrepartie il devait voir la partie nord-ouest de sa parcelle 160 reclassée constructible sur 2900 m². Seuls 2000 m² l'ont été sur le PLUi.</p>
Peyzac-le-Moustier	Mme DELTEIL	Monique	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, CHANGEMENT DE DESTINATION	<p>Demande l'identification d'un bâtiment situé sur la parcelle AL 87 en vue d'un changement de destination.</p> <p>Demande la constructibilité de la partie nord de la parcelle AL 136, le long du chemin sur une profondeur de 50m.</p>
Peyzac-le-Moustier	Commune de Peyzac-le-Moustier- Mme JOUANEL-MONRIBOT		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, OAP	<p>Conteste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les avis défavorables de certaines PPA sur la zone 1 AUC du Moustier et la zone UC de Bel-Air ; - le refus de dérogation à l'article L.142-5 du secteur Nt de l'Eglise. <p>Demande le recensement de petit patrimoine communal.</p>
Peyzac-le-Moustier	M. CHROBAK	Julien	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande l'extension de la zone UC sur la partie nord de la parcelle AK 205, dans le prolongement de la parcelle 204.
Peyzac-le-Moustier	Association Les Médiévales de la Vézère		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Suite aux avis défavorables des services de l'Etat, l'association réitère la demande de classement en zone Nt des parcelles AE 4,5,7 et AD 48,50, 192 et 193.
Peyzac-le-Moustier	M. GOURDON- Maire d'Aubas		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Elu du Conseil communautaire de la CCVH, demande la maintien du classement en zone Nt des parcelles AE 4,5 et 7 sur la commune de Peyzac-le-Moustier.
Peyzac-le-Moustier	Mme JEAMMES	Evelyne	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité des parcelles AL 6 et 209 : entourées de constructions, bénéficient des réseaux, défense incendie à moins de 400 m. Terrains ayant bénéficié d'un certificat d'urbanisme. Une construction de plain pied est envisagée (impact limité sur les paysages).
Peyzac-le-Moustier	M. RICHE	Daniel	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande l'agrandissement de la zone constructible sur la parcelle AM 91 (25 m en plus de profondeur).
Peyzac-le-Moustier	M. DELTEIL	Fabrice	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande l'extension de la constructibilité à toute la parcelle AL 291, pour une meilleure intégration de la future construction.
Peyzac-le-Moustier	Association Les Médiévales		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Pétition de 1848 signataires appuyant la demande de l'observation n° 17R0220.
Peyzac-le-Moustier	M. CHEYRAL	Thierry	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande l'extension de la zone constructible UC de la Valette à la parcelle AI 58. La partie plane peut accueillir une construction à cheval sur les parcelles 57 et 58.

PLAZAC

DOSSIER

Commune	N° OBS	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Plazac	18E0328	Oechsel	Ben	DOSSIER	Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques
Plazac	18E0389	LIENARD	ALAIN	DOSSIER, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	doublon de la 18E0298 Apport de précisions

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	N° OBS	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Plazac	18E0372	Laumon	Alain	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande de classement en zone Uc de la parcelle AO41 à Plazac
Plazac	18L0293	M. DELMAS	Claude	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité de la parcelle AS 95,
Plazac	18R0295	M. CHAUMONT	Laurent	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande l'extension de la constructibilité de la parcelle AC 278 le long de la route jusqu'à la réserve incendie.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon ?	synthèse observation
Plazac	SOUALLE	Audouin	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande de maintien zonage UC concernant la parcelle AM 232.
Plazac	LEYRAT / LEPAUD	ANNICK / JEAN-PIERRE	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		rétablir la constructibilité de 2 parcelles nous appartenant BK 156 BH 3
Plazac	LEYRAT LEPAUD	ANNICK JEAN PIERRE	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Doublon 18E0152
Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		maintien en zone constructible des parcelles AH45 et AH264 au lieu-dit ESCOFFIE. Ces parcelles sont à vendre suite à une succession et l'agriculteur qui les entretient actuellement est prêt à les restituer aux propriétaires. souhait de densifier ce hameau dans sa partie sud.
Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Lieu-dit Le Bos de Plazac, nous demandons le maintien des parcelles AN16/17 au nord et AN293 au sud, pour densifier ce hameau qui a tous les réseaux. Contrairement aux remarques de la Chambre d'Agriculture il n'y a pas de réseau d'irrigation sur les surfaces constructibles demandées.
Plazac	LIENARD	ALAIN	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Contestation du fractionnement de la parcelle AT 0333 par le PLUi Erreur manifeste d'appréciation.

Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Nous demandons le maintien en constructibilité sur le lieu-dit Le Bousquet, d'un partie de la parcelle AN093,
Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Nous souhaitons conserver la zone UC telle qu'elle est proposée au lieu-dit La Forêt, parcelles AL 039 et AM 009.
Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		demande le maintien du zonage tel que défini au cours de l'élaboration de ce PLUi.
Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Mairie:La Trucherie, nous souhaitons le maintien en zone constructible de la parcelle AM 242, tel que nous l'avons défini lors de l'élaboration du PLUi.
Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Mairie Les Chardonnes, nous souhaitons le maintien de cette zone, certes humide mais proche du bourg. Cette zone n'a que peu de terrains déclarés à la PAC. Cette zone a une OAP.
Plazac	BATISTA	Patricia	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		maintien de la parcelle AO440 (le Cloud) telle qu'elle est matérialisée sur le projet du PLUi Cf courrier en PJ
Plazac	Laumon	Alain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Maintien AO320 & AO288p en zone U
Plazac	GAUTHIER	Florence	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Mairie maintien de toutes les zones constructibles définies dans ce projet,
Plazac	LIENARD	ALAIN	DOSSIER, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		doublon de la 18E0298 Apport de précisions
Plazac	Laumon	Alain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	doublon de la 18E0379 apport d informations
Plazac	M. et Me BIDAUBAYLE		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Zonage incohérent au lieu-dit Fontpeyre: suppression d'une partie de la zone constructible (AO 42, 431,426, 424, 437) lors qu'en même temps des terres agricoles cultivées sont passées en zones agricoles (436, 385, 278). Souhaite que le zonage de la carte communale soit maintenu.
Plazac	Mme VENEZIA	Marie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AC 266 et 268 (constitue une enclave dans la zone constructible).
Plazac	M.VAUNAT	Michel	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande la constructibilité des parcelles BH 104, 109, 110 et 111. Les parcelles sont déboisées et portées en landes.
Plazac	M. LIENARD	Alain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	. DOUBLON 18E0239

			É		
Plazac+A13:G22	Mme DELVILLE		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle AN 189, desservie par les réseaux et située dans une zone de plusieurs résidences.

AUTRES EFFETS PLUI

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Plazac	GAUTHIER	Florence	AUTRES EFFETS PLUI	Mairie Nous maintenons notre projet photovoltaïque au lieu-dit Les Quatre Cendriers, et nous réfutons l'avis de la chambre d'agriculture sur ce projet.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doubleton	synthèse observation
Plazac	HENNEBELLE	Philippe et Annick	CHANGEMENT DE DESTINATION		Contestation de la constructibilité de la parcelle AC 225
Plazac	CHASTANET	Francis	CHANGEMENT DE DESTINATION	Oui	DOUBLON de la 18E0308
Plazac	Oechsel	Ben	CHANGEMENT DE DESTINATION		Demande de changement de destination sur la parcelle : AW 0443
Plazac			CHANGEMENT DE DESTINATION		Demande de changement de destination d'une remise BM 83
Plazac	Chastanet	Francis	CHANGEMENT DE DESTINATION		Demande de référencement d'une grange. partie 'Batis' remarquable, partie industriel agricole moderne et d'un hangar bardage bois utilitaire ouvert sur le devant

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Plazac	GAUTHIER	Florence	PDA MH	pda mairie plazac favorable

ROUFFIGNAC-ST-CERNIN-DE-REILHAC

DOSSIER

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac-M.MARTY	DOSSIER	Avis sur le projet de PLUI et propositions de modifications.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac-M. Raymond MARTY	DOSSIER	Mairie Demande à ce que la position de l'Etat soit revue concernant le projet de la Durantie (accueil de personnes âgées dans une structure d'habitat communautaire) en accordant la dérogation préfectorale pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AU.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac-M.MARTY	DOSSIER, CHANGEMENT DE DESTINATION	Liste les parcelles sur lesquelles les bâtiments peuvent demander un changement de destination. fournie à M. le président de la communauté de communes par réponse du 2/12/19. et demande à ce que cela soit les Elus municipaux qui soient chargés de déterminer les bâtiments pouvant changer de destination

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Mme GOURSOLLE	Céline	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles BC 180-181-182-381. Les réseaux sont à proximité (maison à 40 m).
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac-M. MARTY		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Soutient le projet de M. VERHOEF et Mme COOREMANS (construction de 4/5 gîtes insolites) sur les parcelles BC 158-159-160 et 161, et demande la mise en place d'une zone NTh.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	M.VIDAL	Marcel	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité de la parcelle AV 141 et d'une partie de la parcelle AV 107.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	M. et Mme NICOLAS		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles BO 121 et 127 partiellement. Une cession de terrain a été faite à la municipalité pour permettre l'élargissement d'un chemin communal pour permettre un accès aux constructions riveraines.avec une promesse de constructibilité sur les parcelles citées
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac- M. MARTY		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	19L0423 observation NICOLAS Soutient la demande de M. et Mme Nicolas, et demande l'instauration d'une zone Nh sur le secteur de la Feuillade (plan joint).
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Mme DONZEAU	Viviane	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité d'une partie de la parcelle AV 190 (environ 6000 m²) dans le prolongement des maisons existantes. Parcelle proche du bourg avec les réseaux à proximité.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	M. et Mme TEILLET	Maxime	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande que les parcelles AW 289 et 294 situées au lieu-dit Le Dos soient constructibles car desservies par l'eau et l'électricité. Demande si le terrain est en Nh et la superficie pour déposer une DP.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Mme DUFORT	Denise	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles AO 99 et 100. Il s'agit d'une dent creuse et présence des réseaux.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Mme CAPELLE	Brigitte	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité de la parcelle AB 75 en vue de la construction d'une maison plus adaptée à sa situation.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Mme MARTY	Huguette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles BN 178, 179, 180, 181, 381 et 383, avec un chemin d'accès via les parcelles BN 182 et 183

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Rouffignac-Saint-Cernin-	Mme CABILLIAU	Yannick	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle BY 100.
Rouffignac-Saint-Cernin-	M. FONTMARTY	Georges	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien d'une zone constructible sur la parcelle BZ 220 car elle touche des parcelles déjà construites, et que cela aurait un impact très limité sur l'étalement de la zone urbanisée.
Rouffignac-Saint-Cernin-	LESCURE	Jean-Marie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien en constructibilité des parcelles BK 222, BK 32, BK 33
Rouffignac-Saint-Cernin-	M.LANSADE	Pierre Michel	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	propriétaire de la parcelle AB 103, située dans la zone UC des Franchies Ouest du PLU actuel ne trouve pas cohérent la suppression de cette zone. .Demande le maintien de sa parcelle en zone constructible
Rouffignac-Saint-Cernin-	M.Bourdeilh	Roger	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité d'une partie des parcelles BZ 224 et 426. Parcelles desservies par les équipements publics.
Rouffignac-Saint-Cernin-	LESCURE	Jean-Marie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	BK 303. Nous vous demandons de nous laisser le bénéfice d'un terrain à bâtir pour cette parcelle.
Rouffignac-Saint-Cernin-	M. MONRIBOT	Alain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la maintien en zone Nh des parcelles BE 58 et 254.
Rouffignac-Saint-Cernin-	M.GOURSOLLE	Thierry	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande la constructibilité des parcelles BZ 246,247,248,249 et 250 au PLUi (elles sont constructibles au PLU actuel). Perte de valeur des parcelles et absence de possibilité de réaménagement d'un bâtiment agricole désaffecté.

ZONE N

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	SARL LNC Camping	Camping La Nouvelle Croze	ZONE N	souhait que les parcelles Section BP n° 100-105-107 soit classées NTc comme l'ensemble des parcelles qui jouxte celles-ci pour activité professionnelle hôtellerie de plein air
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	THIESSE	Stéphane	ZONE N	Sollicite le reclassement partiel des parcelles AW 136 et AW 138 en zonage NThl.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac-M.MARTY		DOSSIER, CHANGEMENT DE DESTINATION		Liste les parcelles sur lesquelles les bâtiments peuvent demander un changement de destination. fournie à M. le président de la communauté de communes par réponse du 2/12/19. et demande à ce que cela soit les Elus municipaux qui soient chargés de déterminer les bâtiments pouvant changer de destination
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	M.GOURSOLLE	Thierry	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, CHANGEMENT DE DESTINATION		Demande la constructibilité des parcelles BZ 246,247,248,249 et 250 au PLUi (elles sont constructibles au PLU actuel). Perte de valeur des parcelles et absence de possibilité de réaménagement d'un bâtiment agricole désaffecté.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	DE ROISSART	Anne	CHANGEMENT DE DESTINATION		Demande l'identification de bâtiments en vue d'un changement de destination sur les parcelles BK 99 et 110.

PDA MH

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac-M.MARTY	PDA MH	PDA favorable

DIVERS

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Société BL Emballages	DIVERS	Demande que la parcelle BP 105 reste non constructible afin de maintenir une zone tampon entre le camping et l'entreprise.
Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac	Commune de Rouffignac-M.Raymond MARTY	DIVERS	Demande une modification du zonage du PLUi (zone UE) dans le secteur de Bas Graulet pour permettre l'extension de la station d'épuration.

SAINT-AVIT-DE-VIALARD

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ / DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Avit-de-Vialard	Mme LEGER	Chantal	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	<p>L'intervenante demande la possibilité de construire un bâtiment de 250 m² sur les parcelles A 146 et 325, afin d'y stocker en sécurité et sans nuisance pour l'environnement les matériels agricoles et professionnels conservés après la vente du domaine de loisir de Gabernat ('St Avit-Loisirs').</p> <p>Il servirait également de siège et de boîte postale à la holding familiale, et de lieu de stockage de ses archives.</p> <p>Le secteur dispose d'accès direct, il est viabilisé.</p>
Saint-Avit-de-Vialard	Commune de St-Avit-de-Vialard-Mme GOMEZ		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Mme la maire de la commune demande que la zone de Lavalade soit maintenue en totalité en zone constructible (avis défavorable des services de l'Etat sur une petite partie).</p> <p>En vue de préserver la qualité architecturale du hameau, des prescriptions pourront être mises dans le règlement pour les futures constructions.</p>

SAINT-CHAMASSY

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Chamassy	Indivision DELMARES		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, CHANGEMENT DE DESTINATION	<p>Au nom de l'indivision DELMARES, il est demandé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) l'identification d'une grange sur la parcelle C 431 pour un changement de destination. Ce bâtiment jouxte l'habitation actuelle et possède tous les réseaux. 2) la constructibilité de la parcelle C 429 près des constructions édifiées sur parcelles voisines.
Saint-Chamassy	Commune de St-Chamassy-M. DELMAS		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Mr le maire de la commune demande l'extension de la zone 1AUc projetée au bourg, en intégrant la parcelle 381 et une partie de la 382; motif invoqué le potentiel de constructibilité demandé initialement n'est pas atteint, la surface n'est pas intégralement boisée et le relief permet un aménagement raisonnable. La desserte serait réalisée en longeant le terrain de foot et en intégrant une partie de la parcelle 791</p>

Saint-Chamassy	M. PARANCE	Karl	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Mr PARANCE demande que les parcelles A 1220 et 1224 deviennent constructibles ainsi que les parcelles riveraines qui bénéficient des mêmes équipements de desserte et de la même densité de construction que les parcelles qui ont été mises dans la zone UC à proximité. Dit que son terrain ne correspond pas à la définition de 'zone agricole' définie par le règlement du PLUi. Considère ce zonage comme un 'déclassement' et 'non équitable'.
Saint-Chamassy	MM. MARTY	José et Michel	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Mr & Mme MARTY demandent l'extension du PLUi sur le secteur 'le Souquier et Caillavet' par l'intégration des parcelles A 473-474-475 (en totalité) et 964 (en partie bord de route),
Saint-Chamassy	M. ESCOUBEYROU	Nicolas	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande l'ajout de la parcelle C 270 aux parcelles C 269 et C 946 (prévues en zone constructible à 'la Fontaine de Laumède'). Le chemin de desserte de la zone pourrait être ramené jusqu'à cette parcelle C 270.
Saint-Chamassy	Mme LOSA		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Madame LOSA vient consulter le plan de zonage et constate avec satisfaction que les parcelles C 555 et C 1432 à La Virague constituent une zone NTh (accueil touristique) ce qui correspond à son souhait.
Saint-Chamassy	M.AUDIBERT	René Guy	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Monsieur René-Guy AUDIBERT demande que la parcelle 1362 au lieu-dit Petit Breuil soit constructible en totalité et non partiellement comme prévoit le PLUi
Saint-Chamassy	Mme JACQUET	Sandrine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Madame JACQUET demande la constructibilité de la parcelle C 1303, qui se trouve dans le prolongement de l'urbanisation existante du bourg.
Saint-Chamassy	M.DELALEU	Patrice	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité des parcelles A 1224, 1220, appartenant à Mme LEMIERE et des parcelles A 1074, 1077, 1221, 1222, 1225 et 1226.appartenant à Mr Karl PARANCE
Saint-Chamassy	M. ISSARTIER	Jean-Pierre	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Monsieur ISSARTIER demande que la parcelle A 583.devienne constructible

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Saint-Chamassy	rovati	robert	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS		Mr ROVATI par courrier recommandé et sur registre dématérialisé, demande le maintien de la zone constructible au lieu-dit LAUMEDE aux motifs de la proximité avec le bourg du Buisson, commodités et desserte de tous réseaux
Saint-Chamassy	Mme ROUSSET	Nicole	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Madame ROUSSET demande le maintien de la constructibilité de la parcelle A 382 qui se situe à proximité immédiate d'un lotissement déjà urbanisé et du bourg

Saint-Chamassy	Mme DE PEDRO		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Madame de PEDRO demande le maintien de la constructibilité de la parcelle A 384, proposée en zone 1AUC mais pour laquelle un service a donné un avis défavorable. Mme de PEDRO dit qu'une partie de la parcelle est constructible, la pente n'étant que de 8%. Elle bénéficie de la proximité de tous les réseaux.
Saint-Chamassy	Mme HELLINGS	Miriam	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Mme Hellings souhaite pouvoir construire une résidence sur la parcelle 1026 ou 1028 qui offre une belle exposition vers l'ouest; projet conçu de longue date mais non réalisé pendant que les terrains étaient constructibles.
Saint-Chamassy	Mme HELLINGS	Miriam	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Madame HELLINGS détient un certificat d'urbanisme renouvelé en 2018 et en cours de validité. Elle dit avoir déposé un permis de construire auprès de la mairie; Elle et son conjoint avaient un projet de construire leur résidence sur la parcelle C 1026. Observation en 'doublon' avec R210098
Saint-Chamassy	Indivision ESTAY-GIMENES		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Mme ESTAY demande le maintien de la constructibilité sur les parcelles A 1244 et 1245 (issues de la parcelle 392). Elle précise que la parcelle d'origine a été déboisée en 2015 et divisée en 2; des CU ont été accordés et sont encore valides; Dit avoir 2 acheteurs intéressés.
Saint-Chamassy	M. et Mme HELLINGS		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Oui	Madame Hellings renouvelle sa demande de maintien de constructibilité sur 'au moins une partie' de la parcelle C1026 et complète par des documents joints (fichier pdf 11 pages). Elle a déposé et obtenu ces jours derniers un CU et dépose un permis de construire.
Saint-Chamassy	Mme JEANNINGROS	Edwige	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		par lettre, Mme JEANNINGROS demande le maintien de constructibilité des parcelles C1100 et C 560, dit que des maisons sont présentes autour.
Saint-Chamassy	Mme CHAUSSADE	Marie Jeanne	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Madame CHAUSSADE constate que la parcelle C 391 est actuellement en zone constructible et dispose d'un certificat d'urbanisme . Elle souhaite que cette parcelle reste en zone constructible
Saint-Chamassy	M. SEGALA et Mme SAUVE		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Mr SAUVE & Mme SEGALA demandent le maintien de la constructibilité des parcelles C 228 et 229, car situées à proximité de la ville du Buisson de Cadouin qui possède commerces, écoles et gare SNCF.
Saint-Chamassy	Commune de St-Chamassy- M. DELMAS		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ		Mr le maire de la commune demande l'extension de la zone 1AUc projetée au bourg, en intégrant la parcelle 381 et une partie de la 382; motif invoqué le potentiel de constructibilité demandé initialement n'est pas atteint, la surface n'est pas intégralement boisée et le relief permet un aménagement raisonnable. La desserte serait réalisée en longeant le terrain de foot et en intégrant une partie de la parcelle 791

ZONE N

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Chamassy	Commune de St-Chamassy-M. DELMAS		ZONE N	Mr DELMAS maire de cette commune, demande la suppression de la zone 1AUC de la Fontaine de Laumède (en soutien de la demande de plusieurs propriétaires représentant les 3/4 de la zone)
Saint-Chamassy	M. FILIPOZZI	Angelo	ZONE N	Mr PHILIPOZZI demande que les 3 parcelles mentionnées soient retirées de la zone 1AUC prévue par le PLUI
Saint-Chamassy	M. CABANAT	Alain	ZONE N	Monsieur CABANAT demande l'identification d'une grange sur la parcelle C 115 en vue d'un changement de destination pour habitat; ce bâtiment touche un gîte; joint un plan et description du projet.

AUTRES EFFETS PLUI

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	OBS C.E
Saint-Chamassy	M. ESCOUBEYROU	Nicolas	AUTRES EFFETS PLUI	Mr ESCOUBEYROU ne veut pas que les parcelles C 269-270 & 946 soient incluses dans la zone 1AUC au motif que son habitation va se trouver entourée de nouvelles constructions

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon	synthèse observation
Saint-Chamassy	DE LA BATUT	BERTRAND	CHANGEMENT DE DESTINATION	Oui	complément et précisions de l'observation 056 du registre dématérialisé sur les modifications cadastrales pour la rectification d'un chemin d'accès; les bâtiments de caractère à identifier, et la demande de suppression de la 'protection' des arbres de l'allée; et la demande de 'changement de destination' pour un bâtiment au lieudit 'le marais' à proximité.
Saint-Chamassy	M. DE LA BATUT	Bertrand	CHANGEMENT DE DESTINATION	Oui	Courriel complétant l'observation n° 56 déjà enregistrée; les pièces jointes (photos et plans avec légendes) apportent des précisions sur le souhait de Mr de La Batut au sujet du 'changement de destination'
Saint-Chamassy	DE LA BATUT	BERTRAND	CHANGEMENT DE DESTINATION	Non	Dans l'observation n° 056 portée sur le registre dématérialisé, Mr de La Batut rappelle une demande qu'il aurait effectuée antérieurement à l'enquête actuelle, pour inclure un bâtiment (dans le groupe 'la Boissière' du plan ci-joint, mais sans préciser lequel) dans la liste des 'bâtiments pouvant changer de destination' Mr de La Batut indique que la destination est 'habitat')
Saint-Chamassy	M. AUDIBERT	Paul Emile	CHANGEMENT DE DESTINATION	Non	Monsieur Paul-Emile AUDIBERT demande l'identification d'un bâtiment sur la parcelle A 413 pour un changement de destination.

Saint-Chamassy	DE LA BATUT	BERTRAND	CHANGEMENT DE DESTINATION	Non	La demande relative au repérage d'un bâtiment ex-agricole pour 'changement de destination = habitat' au lieudit La Boissière parcelle 038 est traitée dans une fiche spécifique. Conjointement, Mr de La Batut demande des explication sur la présence d'un périmètre au titre du L 151-19 sur les parcelles 033 et 034 au 'château du Marais'
Saint-Chamassy	Mme ALAIN	Sophie	CHANGEMENT DE DESTINATION	Non	Madame ALAIN demande l'identification d'un bâtiment sur la parcelle C 1286 pour un changement de destination. (habitat)
Saint-Chamassy	M. CABANAT	Alain	ZONE N	Non	Monsieur CABANAT demande l'identification d'une grange sur la parcelle C 115 en vue d'un changement de destination pour habitat; ce bâtiment touche un gîte; joint un plan et description du projet.
Saint-Chamassy	Indivision DELMARES		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, CHANGEMENT DE DESTINATION	Non	Au nom de l'indivision DELMARES, il est demandé : 1) l'identification d'une grange sur la parcelle C 431 pour un changement de destination. Ce bâtiment jouxte l'habitation actuelle et possède tous les réseaux. 2) la constructibilité de la parcelle C 429 près des constructions édifiées sur parcelles voisines.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Chamassy	rovati	robert	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, DIVERS	Mr ROVATI par courrier recommandé et sur registre dématérialisé, demande le maintien de la zone constructible au lieu-dit LAUMEDE aux motifs de la proximité avec le bourg du Buisson, commodités et desserte de tous réseaux

SAINT-FÉLIX-DE-REILHAC-ET MORTEMART

DOSSIER

Commune	Nom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	Commune de St-Félix-de-Reilhac	DOSSIER	Mairie Indique que les propriétaires de la parcelle AC 46 abandonnent leur projet (suppression de la zone NTH). A la Menuse, les propriétaires de la parcelle AW 261, qui a un zonage NTh, demande une extension de ce zonage sur la parcelle AW 27. La commune demande le report de la surface du projet abandonné sur la parcelle 27 avec un zonage NTh.
Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	Commune de St-Felix-de-Reilhac	DOSSIER	Mairie Indique une erreur de la chambre d'agriculture sur une de ses observations. La zone concernée au lieu-dit La Conterie est une zone UT et non UC.

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	Commune de St-Félix-de-Reilhac		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Mairie demande en zone constructible l'intégralité de la parcelle AE 173, et partiellement les parcelles AE 221 et 104 dans le prolongement de la zone constructible de la parcelle 100.
Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	M. HERAUT Jacques et Mme HERAUT Céline		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles AC 52 et 107.
Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	DAURIAC	CAROLE	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande de modification d'affectation sur la parcelle cadastrée : - section AW 97 (24260 Saint Félix de Reilhac et Mortemart)

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	Mme AUTEFORT	Pauline	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle AI 342 (issue de la parcelle AI 55).

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Félix-de-Reilhac-et-Mortemart	DAURIAC	CAROLE	CHANGEMENT DE DESTINATION	bâtiment remarquable situé au sud de la parcelle AW 252 (24260 Saint Félix de Reilhac et Mortemart). souhait que ce bâtiment puisse être répertorié pour un changement de destination.

SAINT-LÉON-SUR-VÈZÈRE

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ/MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	OBS C.E
Saint-Léon-sur-Vézère	Apollis	Emmanuelle	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité, totale ou partielle, des parcelles AN 368 et AN 363, telle qu'elle avait été accordée à sa mère en 1992, en vue de construire, au moins, une maison (150m2),
Saint-Léon-sur-Vézère	Congrégation monastique KDC-M. LUHRS		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Souhaite le maintien du zonage figurant au projet du PLUi concernant la parcelle AO 18 pour les raisons développées dans la lettre annexée en pièce jointe du demandeur (risque de perte du statut de siège européen de la lignée culturelle concernée, effets induits sur le fonctionnement du centre, sur l'activité des commerces etc.)Le requérant : s'étonne de la remise en cause du zonage car ce dernier aurait fait l'objet d'une concertation avec la CCVH, les architectes des bâtiments de France, les urbanistes et l'écologue du cabinet Noël, la Dréal ; précise, au regard de l'avis défavorable de la CDPENAF (enclave dans un espace agricole) qu'une grande partie de la zone agricole, dont la qualité agronomique serait très faible, appartient à la congrégation Monastique susvisée et que compte tenu de l'activité du centre il n'est pas envisagé de donner une vocation agricole aux parcelles.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme GRECO	Marie Elyse	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles AH 161, 162 et 163. Il est précisé que le terrain est viabilisé.
Saint-Léon-sur-Vézère	MME IMBERT-DEGRAVE	Nicole	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que les parcelles AE 71 et 73 soient maintenues constructibles (desservies par un chemin communal et réseaux d'eau et d'électricité à proximité). Le propriétaire précise qu'il va demander un certificat d'urbanisme afin de proposer ces terrains à la vente.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme MITANCHEZ	Hélène	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE , ZONE A	La personne demande que les parcelles AN 191,192 et 193 soient classées en zone Nh comme au PLU actuel, et que la partie restante de la parcelle 193 passe d'un zonage Np à un zonage agricole.
Saint-Léon-sur-Vézère	Association A.Lumière dans la corps-M. BIANCHI		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE , ZONE A	Demande que la parcelle AN 193 bénéficie d'un zonage agricole et non naturel strict (Np) afin de pouvoir continuer l'activité de production agricole en permaculture agroforesterie Demande que la parcelle AN 191 reste ne zone Nh (PLU actuel) afin de pouvoir construire une grange.
Saint-Léon-sur-Vézère	M. LAJOIE	Alain Bernard	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Souhaite une bande constructible de 100 ml sur 50 ml de large, au nord de la parcelle AC N°159 (cf. plan joint à la contribution). La présence des réseaux eau et électricité est signalée.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme DAURIAC	Michèle	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Souhaite que les parcelles AH 139, 137 et 369 soient classées constructibles. Remarque de la commission d'enquête : Selon la matrice cadastrale PériGéo, Mme Dauriac ne serait pas propriétaire de la parcelle 139. Au regard de l'entretien, lors de la permanence du 04/11/2019, il semble qu'il faille lire AH 136 au lieu de AH 139.

Saint-Léon-sur-Vézère	Mme FREYSSENGEAS	Josette	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Souhaite que la partie Nord-Ouest de la parcelle AN 316 (long de la route) soit classée constructible pour deux terrains.
Saint-Léon-sur-Vézère	M.BENAMOU	Adrien	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité des parcelles AN 240 et 320 pour : construction à usage mixte d'habitation et professionnel sur parcelle 240 ; garage/remise sur parcelle 320 (à l'endroit déjà terrassé).
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme BRUSADELLI	Françoise	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande, pour besoin personnel, que la partie nord des parcelles AO 47 et 48 soit classée constructible pour une maison et un garage.
Saint-Léon-sur-Vézère	M. et Mme FORBES	Jonathan et Pippa	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande le maintien du zonage Nh sur la parcelle AH 290 pour les raisons suivantes : le terrain n'est pas isolé (3 maisons à proximité) ; le risque incendie n'est pas important car le terrain a été défriché lors d'une demande de permis de construire en 2008. Précision de la commission d'enquête : la parcelle concernée se situe sur la section cadastrale AE et non AH.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme BORIE	Sylvie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande, pour des raisons d'équité dans un partage successoral, que : les parcelles AD 205 et 207 soient maintenues en zone constructible (comme dans le projet PLUi) ; les parcelles AD 153 et 157 conservent, dans le PLUi, la constructibilité actuelle au regard du document d'urbanisme en vigueur. L'intervenante précise que les quatre parcelles on fait l'objet d'une évaluation, par expertise judiciaire, basée sur la constructibilité du document d'urbanisme en vigueur.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme JARDEL	Christine	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande la constructibilité de la parcelle AI 66. La requérante précise que : l'accès peut se faire sur la parcelle 51 dont elle est propriétaire. la parcelle 66 est située en dehors de la zone inondable prévue par le PPRi en cours de révision.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme DELBANCUT	Christiane	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle AL 207 (zone AU au PLU actuel). L'intervenante signale : avoir acheté la parcelle AL 494 pour désenclaver la parcelle 207 ; que sur le document OAP, page 74, sa parcelle et celles autour apparaissent en zone 2AU.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme LACOSTE et M. SALVIAT		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Les intervenants demandent la constructibilité des parcelles AO 379 et 380 (issues de la parcelle 221 qui était autrefois constructible). Présence des réseaux et parcelles constructibles à côté.
Saint-Léon-sur-Vézère	M. et Mme ROBERTS	Steve et Rosie	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Les intervenants demandent la constructibilité des parcelles AL 289 et 290 pour construire leur maison.
Saint-Léon-sur-Vézère	M.LABATUT	Richard	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande que les parcelles AH 47 et 48 soit classées en zone constructible pour construire une maison.

Saint-Léon-sur-Vézère	M. GORSSE	David	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande le maintien de la constructibilité de la parcelle AI 52. Cette parcelle bénéficie de deux accès non dangereux, sur laquelle plusieurs maisons pourront s'implanter. Elle est à proximité immédiate de parcelles constructibles.</p> <p>L'intervenant précise qu'un CU est en cours de validité, sur cette parcelle, jusqu'à octobre 2020.</p> <p>Remarque de la commission d'enquête : selon la matrice cadastrale de Périgéo, la section cadastrale AI, de la parcelle concernée, est erronée. Il s'agirait de la section AH.</p>
-----------------------	-----------	-------	------------------------------	---

ZONE A

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Léon-sur-Vézère	Association A.Lumière dans la corps- M. BIANCHI		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, ZONE A	<p>Demande que la parcelle AN 193 bénéficie d'un zonage agricole et non naturel strict (Np) afin de pouvoir continuer l'activité de production agricole en permaculture agroforesterie</p> <p>Demande que la parcelle AN 191 reste ne zone Nh (PLU actuel) afin de pouvoir construire une grange.</p>
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme MITANCHEZ	Hélène	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, ZONE A	La personne demande que les parcelles AN 191,192 et 193 soient classées en zone Nh comme au PLU actuel, et que la partie restante de la parcelle 193 passe d'un zonage Np à un zonage agricole.
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme BILLAUD	Virginie	ZONE A	Accord de l'intervenante sur le passage, en zone agricole, de la parcelle AN 189.
Saint-Léon-sur-Vézère	BIANCHI	Bernard	ZONE A	<p>Requête complémentaire à l'observation N°12 déposée sur le registre d'enquête, le 29 novembre 2019, à AUBAS, observation décrite dans la lettre L4.</p> <p>L'intervenant demande, après étude du règlement du PLUi et au regard de l'accueil du public lors de courts séjours conseils en permaculture / arboriculture, que la parcelle 191 passe de Nh à At au lieu de A ; et, vu les activités agricoles, que la parcelle 193 soit en At au lieu de la zone naturelle stricte.</p>
Saint-Léon-sur-Vézère	Mme MITANCHEZ	Hélène	ZONE A	<p>Parcelles AN 191,192,193.</p> <p>Demande que la partie classée en Np reste en agricole, et que la partie haute agricole passe en Nh (CU en cours).</p> <p>Demande que soit inscrite dans le PLUi la réglementation sur les installations :</p> <p>des poulliers, en fonction du nombre d'animaux-équivalents ;</p> <p>des velux ou puits de lumière.</p>

OAP

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Saint-Léon-sur-Vézère	CLOUET	Jacques, Catherine	OAP	<p>Dans le cadre de l'OAP 'La Bugadie', les propriétaires des parcelles AL 245 et AL 244 demandent que si il y a réalisation de la voie traversante orientée Est-Ouest rejoignant le chemin existant à l'Ouest et la voie communale à l'Est, qui coupe leur propriété en 2 , qu'elle soit déplacée en limite Sud de la parcelle AL 243 et moyenne avec la parcelle AL 340.</p> <p>Ils sollicitent également une meilleure approche paysagère de cet aménagement et une utilisation des voies existantes.</p> <p>(Cf.lettre et cartes jointes à la demande)</p>

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
				Gisement préhistorique de la Rochelle sur la commune de Saint-Léon-sur-Vézère Avis donné pour le compte de Monsieur Jean-Jacques Cleyet-Merle directeur du Musée National de Préhistoire
Saint-Léon-sur-Vézère	Guillou	Sylvie	PDA MH	Avis favorable sur le nouveau périmètre commun de protection englobant, entre autres, le gisement préhistorique de La Rochette
Saint-Léon-sur-Vézère	Commune de St-Leon-sur-Vézère- M. MALVAUD		PDA MH	M. le Maire confirme, dans le cadre des PDA, l'avis favorable émis par le conseil municipal lors de la délibération du 10/10/2019 sur les nouveaux périmètres de protection qui concernent : le chemin vicinal du Moustier; l'église St Léonce ; Le cimetière.

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	Doublon ?	OBS C.E
Saint-Léon-sur-Vézère			DIVERS		L'observation porte sur règlement écrit. Le ou la requérant (e) : signale que ledit document n'a aucune indication concernant les animaux de basse-cour et qu'il semble que la distance maximale de construction des annexes de l'habitation (20 m) ne permet pas de construire un poulailler dans le respect de la législation qui indique 25 m pour 11 à 50 animaux équivalents et 50 m si plus de 50 animaux ; demande un règlement précis concernant : les règles d'implantation des constructions dédiées aux animaux d'une basse-cour ; les conditions de détention de gallinacés, bovins, équidés, amphibiens (grenouilles) afin d'éviter des conflits de voisinage. fait référence : à l'arrêté du 13 juin 1994, article 1er (concernant le comptage des animaux) ; à l'article R 1334-31 du code de la santé et à l'article 153 du règlement sanitaire du département (concernant les nuisances dues aux bruits).

Saint-Léon-sur-Vézère			DIVERS	Oui	<p>L'observation porte sur règlement écrit. Le ou la requérant (e) :</p> <ul style="list-style-type: none"> signale que ledit document n'a aucune indication concernant les animaux de basse-cour et qu'il semble que la distance maximale de construction des annexes de l'habitation (20 m) ne permet pas de construire un poulailler dans le respect de la législation qui indique 25 m pour 11 à 50 animaux équivalents et 50 m si plus de 50 animaux ; demande un règlement précis concernant : <ul style="list-style-type: none"> les règles d'implantation des constructions dédiées aux animaux d'une basse-cour ; les conditions de détention de gallinacés, bovins, équidés, amphibiens (grenouilles) afin d'éviter des conflits de voisinage. fait référence : <ul style="list-style-type: none"> à l'arrêté du 13 juin 1994, article 1er (concernant le comptage des animaux) ; à l'article R 1334-31 du code de la santé et à l'article 153 du règlement sanitaire du département (concernant les nuisances dues aux bruits).
Saint-Léon-sur-Vézère	Mitanchez	Hélène	DIVERS		<p>Zone UR :</p> <p>La requérante :</p> <ul style="list-style-type: none"> est surprise du manque d'équité dans la répartition de cette zone culturelle, au regard des trois centres bouddhiste sur la commune. Selon elle, la majorité des terrains UR concernerait un seul centre. Ce qui empêche depuis de nombreuses années le développement des autres centres ; signale que la parcelle AO 18, prévue en zone UR, se situe au sommet d'une butte, entre champ et bois (impact sur le paysage et la flore) ; donne des précisions sur les propriétaires des parcelles AO 374 et 376 ; s'interroge, au vu des projets de la communauté monastique bouddhiste (Karma Dharma Chakra), de leur possibilité de parking qui est déjà dépassée lors de certaines manifestations et de l'impact sur les paysages et signale que dans ce secteur proche et lointain, toutes les zones constructibles du PLU sont devenues inconstructibles, pénalisant l'ensemble de la population voisine.

Saint-Léon-sur-Vézère	Mitanchez	Hélène	DIVERS		<p>L'observation porte sur règlement écrit. La requérante :</p> <p>signale que ledit document n'a aucune indication concernant les animaux de basse-cour et qu'il semble que la distance maximale de construction des annexes de l'habitation (20 m) ne permet pas de construire un poulailler dans le respect de la législation qui indique 25 m pour 11 à 50 animaux équivalents et 50 m si plus de 50 animaux ;</p> <p>demande un règlement précis concernant :</p> <p>les règles d'implantation des constructions dédiées aux animaux d'une basse-cour ;</p> <p>les conditions de détention de gallinacés, bovins, équidés, amphibiens (grenouilles) afin d'éviter des conflits de voisinage.</p> <p>fait référence :</p> <p>à l'arrêté du 13 juin 1994, article 1er (concernant le comptage des animaux) ;</p> <p>à l'article R 1334-31 du code de la santé et à l'article 153 du règlement sanitaire du département (concernant les nuisances dues aux bruits).</p>
-----------------------	-----------	--------	--------	--	---

SAVIGNAC

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Savignac-de-Miremont	M.BAUSSARD		DIVERS	Propriétaire des parcelles B 631 et B 630 (issues de la parcelle B 52), l'intervenant demande que soit rectifié le périmètre de la zone UC de Puyvendran Nord, en modifiant sa limite Est et en y incluant la parcelle B 631.
Savignac-de-Miremont	Commune de Savignac		ER	Demande que la localisation de l'ER n° 1 soit déplacée de la parcelle C 544 à la parcelle A 534.
Savignac-de-Miremont	M.BERGER	Bruno	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité d'au moins la partie ouest de la parcelle C 530 (accès à la voie communale, eau en limite nord de la parcelle, électricité en limite sud). En cas de refus, demande la constructibilité de la parcelle C 345 dans le prolongement de la parcelle C 501

SERGEAC

DOSSIER

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Sergeac	M. LAPLENIE	Bernard	DOSSIER	Consultation du projet du PLUi. Pas d'observation.

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Sergeac	M.et Mme MARTINS		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande le classement NTh d'une partie des parcelles ZH 32 et 33, conformément au plan joint au courrier des requérants, en vue du développement de l'activité touristique (hébergements supplémentaires).
Sergeac	M. MOUNEY PATRICK au nom de Mme MOUNEY Colette		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande que la parcelle AI 190 soit classée en zone constructible..
Sergeac	M. MOUNEY	Patrick	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande que la zone constructible UC, sur la parcelle AD 169, soit agrandie de 20 mètres vers le sud.
Sergeac	M.BAUDOUX et Mme WAUTERS	Jacques et Hedwige	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Parcelles ZH 17, 18 et 19. Les intervenants demandent que la zone N1 du PLU actuel devienne, dans le cadre du PLUi, une zone permettant de continuer la réfection totale des bâtiments de caractère et des ruines sis au hameau de la Martinie.
Sergeac	M. JARDEL	Bernard	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande que les 2 granges situées sur la parcelle ZC 72 soient identifiées comme pouvant changer de destination. Demande que la partie Sud-est de la parcelle ZC 72 soit classée dans une zone permettant la construction d'un chalet bois.

Maintien en constructibilité

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Sergeac	M.BA-GNAUD	Bernard	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles ZB 66 et 68 situées à proximité de son habitation (parcelles constructibles au PLU actuel).
Sergeac	Mme AU-DIBERT	Sylvie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que la partie de la parcelle ZC 65 située en zone constructible au PLUi soit maintenue telle quelle. La requérante précise que les noyers sont vieux et qu'ils vont être coupés.
Sergeac	Mme BO-RIE	Sylvie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que le zonage triangulaire UC prévu, au projet du PLUi, sur la parcelle ZI 10 soit maintenu afin de ne pas déséquilibrer la valeur immobilière des biens dans le cadre du partage successoral en cours. L'intervenante précise qu'un CU a été délivré sur ce terrain.
Sergeac	M.BLE-MONT	Jean-Paul	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande à ce que le zonage sur Chaillac soit revu. Ne souhaite pas une bande linéaire constructible comme le propose le PLUi. Le requérant souhaite que les parcelles AI 209 et 244 restent constructibles comme au PLU actuel. Remarque de la commission d'enquête : au regard de la pièce jointe du demandeur, ce sont les parcelles AI 209p et 243p qui seraient concernées par la requête.
Sergeac	M. LA-GARDE	Jean Pierre	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité, comme au PLU actuel, de la parcelle ZD 3 afin de conserver, dans le cadre de la vente de sa maison, la possibilité d'y construire une piscine. Demande également le maintien de la constructibilité, prévue au zonage du PLUi, sur la parcelle AH 297. Le demandeur signale qu'il possède 2 certificats d'urbanisme et qu'il n'y a pas de problème d'incendie, l'accès pouvant se faire sur des parcelles au Sud.
Sergeac	M. RE-QUIER	Régis	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Le propriétaire demande que la zone constructible prévue au PLUi soit maintenue sur sa parcelle ZC 80 (issue de la division de la parcelle 39).
Sergeac	M. MOUR-NEAU	Philippe	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que le zonage constructible, prévu au PLUi, soit maintenu sur la parcelle ZC 49. Le requérant signale que la noyeraie va être arrachée dans les 3 ans (départ en retraite) et que le bâtiment d'élevage d'oies (ICPE) n'existe plus. Il attire, également, l'attention sur la limite de la zone UC, au hameau 'La Voulperie', qui 'passerait' dans les bâtiments, côté parcelles 12 et 14.

ZONE N

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Sergeac	Mme DAUMAS-CASTANET	Isabelle	ZONE N	L'intervenante demande le maintien d'une zone N autour de sa maison car elle dépose un permis de construire pour un bâtiment annexe destiné au matériel archéologique du site préhistorique de 'Castel Merle'

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse ,observation
Sergeac	M. JARDEL	Bernard	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande que les 2 granges situées sur la parcelle ZC 72 soient identifiées comme pouvant changer de destination. Demande que la partie Sud-est de la parcelle ZC 72 soit classée dans une zone permettant la construction d'un chalet bois.
Sergeac	BORIE	SYLVIE	CHANGEMENT DE DESTINATION	L'intervenante demande que les bâtiments, situés sur les parcelles AL 37 et ZD 4, obtiennent la possibilité d'un changement de destination : Bâtiments numérotés 1 - 2 - 3, parcelle AL 37. Bâtiment numéroté 4, parcelle ZD 4. Deux relevés cadastraux ainsi que les photos des bâtiments concernés sont joints à la demande.
Sergeac	M. et Mme PAROUTY	Jacques et Pascale	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande que le séchoir à tabac situé sur la parcelle ZC 71 soit classé en bâtiment pouvant changer de destination.
Sergeac	M. JARDEL	Jean-Pierre	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande que le hangar situé sur la parcelle ZB 28 et le garage existant sur la parcelle ZC 9 soient identifiés comme bâtiments pouvant changer de destination.

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Sergeac	SCI LA TOUR DE MARIE		PDA MH	L'intervenant indique qu'il est l'unique gérant de la SCI 'La Tour de Marie'
Sergeac	SCI TOUR DE MARIE-M.ALEXANDER		PDA MH	Accepte le nouveau PDA du château de Gramirat.
Sergeac	Commune de Sergeac-Mme DAUMAS CASTANET		PDA MH	Mme le Maire mentionne que le conseil municipal accepte le nouveau PDA des monuments historiques sur la commune (L'Eglise et la Croix).
Sergeac	Mme DAUMAS-CASTANET	Isabelle	PDA MH	Accepte le nouveau PDA du site de Castel Merle.

THONAC

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Thonac	M. VEYRINQUE		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande maintien de la constructibilité parcelle D123/lot2 (n°D 1442 actuellement), classée en UBi dans le PLU de Thonac et reclassée A dans le projet. Les parcelles limitrophes sont construites.
Thonac	Mme MOUNEY	Céline	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande de maintien en zone constructible d'une partie de la parcelle D1397, classée 1AUa dans le PLU de Thonac et reclassée A dans le projet de PLUi.

OAP

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Thonac	Mme BURGOS	Marie-Thérèse	OAP	Demande le maintien de la zone 1AU OAP les Boutaries Nord du bourg de Thonac après avis défavorable de la chambre d'agriculture de Dordogne.

AUTRES EFFETS PLUI

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Thonac	Mme TERUEL	Odile	AUTRES EFFETS PLUI	Demande de maintien de l'OAP 1AUc La Boutarie à Thonac dont la parcelle D1315 fait partie. .

CHANGEMENT DE DESTINATION

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Thonac	Commune de THonac-M. RICHARD		CHANGEMENT DE DESTINATION, DIVERS	Demandes du maire de Thonac relatives à : 1. Les cavités souterraines : présence sur le document graphique et recensement dans un chapitre 'recueil des servitudes' du PLUi. 2. Réseau d'irrigation : association du syndicat d'irrigation aux travaux du PLUi et positionnement exact du réseau dans le PLUi 3. Corrections dans les changements de destination de la commune de Thonac
Thonac	M. et Mme VEYRINQUE		CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande l'identification d'un bâtiment pour un changement de destination sur les parcelles D 603 et 583.
Thonac	M. et Mme VEYRINQUE		CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande de recensement du bâtiment sis sur les parcelles D603 et 583 de la commune de Thonac en changement de destination.
Thonac	MME RUE-FOURER	Ginette	CHANGEMENT DE DESTINATION	Demande de recensement du bâtiment en pierre sis sur la parcelle C196 de la commune de Thonac pour un changement de destination

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Thonac	Mme LAWARREE	Claude	DIVERS	Indique que le zonage prévu au PLUi sur la parcelle D 315 lui convient.
Thonac	Commune de THonac-M. RICHARD		CHANGEMENT DE DESTINATION, DIVERS	Demandes du maire de Thonac relatives à : 1. Les cavités souterraines : présence sur le document graphique et recensement dans un chapitre 'recueil des servitudes' du PLUi. 2. Réseau d'irrigation : association du syndicat d'irrigation aux travaux du PLUi et positionnement exact du réseau dans le PLUi 3. Corrections dans les changements de destination de la commune de Thonac

TURSAC

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ/ ZONE A

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Tursac	M.MENSIGNAC au nom de son épouse		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, ZONE A	L'intervenant demande que ses parcelles AD 73, 97 et 98 deviennent constructibles. Le secteur est construit et viabilisé, accessible depuis la voie communale de Fleurac.
Tursac	M.QUINQUE	Jean-Marie	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AM 382-384-383 et 385. Terrains situés dans le bourg, avec les réseaux. Ne comprend pas pourquoi ces terrains ne sont plus constructibles alors qu'on demande de construire au plus près des bourgs.
Tursac	M.KOCKEN au nom de la KR Fondation		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demande la constructibilité des parcelles AB 160, 168, 170 et 300 (construction d'un ensemble de locaux communs et d'ermitages pour personnes âgées) et des parcelles AB 57 et 297 (maison d'habitation pour personnes âgées).
Tursac	M. MASSOUBRE et Mme de Saint Phalle		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Demandent le maintien du zonage Nhy sur la parcelle AE 266, objet d'un refus préfectoral, afin de construire un bâtiment réservé à leur activité professionnelle.
Tursac	BOEBION	Alain	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ	Parcelles AE 285, 305, 336, 403 héritées constructibles. Devenues non constructibles sur le document d'urbanisme actuel. Etant alors à l'étranger, le demandeur s'en est rendu compte tardivement, sans avoir pu recevoir d'explications ni faire valoir son point de vue. Prétend être devenu ainsi le seul propriétaire du hameau de Lespinasse dépourvu de terrain constructible. Parcelles intégrées à la zone agricole dans le projet de PLUi. Demande qu'elles redeviennent constructibles.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Tursac	M.CONSTANT	Jean-Claude	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenant demande que la partie actuellement constructible de la parcelle AP 116 soit maintenue sur le PLUi, afin d'y construire des habitations pour ses enfants, dans le but qu'ils reprennent et poursuivent l'activité familiale du camping et de la ferme.
Tursac	M.TALET	Michel	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande que la constructibilité de la parcelle AT 358 (partie sud-ouest) soit maintenue. Maisons à proximité. Pas besoin de défrichage et poteau incendie à 150 m.
Tursac	M.QUINQUE	Jean-Marie	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité des parcelles AM 382-384-383 et 385. Terrains situés dans le bourg, avec les réseaux. Ne comprend pas pourquoi ces terrains ne sont plus constructibles alors qu'on demande de construire au plus près des bourgs.

DIVERS/ENVIRONNEMENT

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Tursac	M. et Mme SMITH	David et Rhona	DIVERS	Feront une observation ultérieure sur le registre dématérialisé.
Tursac	M.LAPORTE	Michel	ZONE N, ENVIRONNEMENT , DIVERS	Souhaite installer en tant qu'annexe à son habitation un bâtiment à usage de remise sur la parcelle AN 301. Demande une dérogation pour pouvoir l'installer à 40 m au lieu des 20 m autorisés car il n'est pas compatible avec la qualité architecturale et l'esthétique de la maison.

VALOJOUXX

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Valojoux	M. et Mme DELPY		DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE	Demande l'agrandissement de la zone constructible au niveau des parcelles ZK 38, 48 et 6 conformément au plan joint par le requérant.
Valojoux	Mme COUDERC	Marie-Jeanne	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	L'intervenante demande : que la parcelle ZA 106 (provenant de la division de ZA 75) demeure constructible car elle possède un CU délivré le 21 décembre 2018 ; que la parcella ZA 109 (provenant de la division de ZA 76) soit classée constructible, pour partie.

MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Valojoux	M. et Mme LEYS		MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Les intervenants demandent que soit maintenu le zonage constructible N1 sur la parcelle ZI 55. Activité de maison d'hôtes dans les bâtiments actuels. Souhaitent construire une nouvelle maison d'habitation afin de pouvoir libérer leur habitation principale pour l'activité d'accueil touristique.

Valojoux	M. et Mme DUMONT	Anne et Nicolas	ZONE N	<p>Selon leur lettre, les demandeurs souhaitent que les parcelles AK 104, 266 et 267, actuellement classées en zone constructible, conservent le classement prévu par le projet du PLUi (zone N), pour les raisons suivantes :</p> <p style="text-align: center;">l'aspect structural du terrain ne se prête pas à la construction ; proximité d'un site classé au titre des Bâtiments de France ; préservation des espaces naturels.</p> <p>Remarque de la commission d'enquête : contrairement aux parcelles AK 104 et 266, le N°AK 267 cité ci-dessus n'est pas repris dans le résumé porté, par les demandeurs, sur le registre d'enquête format papier. Il est remplacé par le N° 270.</p>
Valojoux	M. LAFAYSSSE	Xavier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Le propriétaire, de la parcelle ZB 84 (classée, en partie, en zone Nh au PLUi), signale, entre autres :</p> <p style="text-align: center;">que cette dernière est desservie en électricité, eau potable et par deux accès ;</p> <p style="text-align: center;">que sur la parcelle susvisée (secteur Nh) ont été construites, en 1787, une habitation et une ferme agricole avec dépendances (propriété de sa famille depuis cette date) ;</p> <p style="text-align: center;">que lesdits bâtiments, recouvert en partie de lauzes, étaient dans un état convenable jusqu'aux années 1990 et que par la suite ils n'ont pas fait l'objet de restauration par ses parents, aujourd'hui décédés ;</p> <p style="text-align: center;">qu'étant à la retraite, il souhaite réinvestir ce lieu pour y habiter et y créer un musée et atelier artistique ;</p> <p style="text-align: center;">qu'il a été informé de la remise en cause du classement Nh par des services consultés.</p> <p>En conclusion, l'intervenant demande que ce lieu demeure en zone NH.</p>
Valojoux	M et Mme VIARD	Danielle et Noël	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Les intervenants :</p> <p style="text-align: center;">acceptent le reclassement de la parcelle AK 314 en 'zone verte' ; demandent que les parcelles AK 261, 309, 310, 312, 313, 324, 328 et 92 soient maintenues en zone constructible pour les raisons suivantes : (desserte par un chemin rural goudronné, présences des réseaux eau et électricité, parcelles situées dans l'alignement des maisons voisines existantes, perte financière)</p>

Valojoux	M. BLAN	Jean-Marie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande le maintien de la parcelle ZB 137 en zone constructible, comme au PLU actuel (cf.document explicatif joint en annexe dans l'espace demandeur. L'intervenant signale :</p> <p style="text-align: center;">l'absence, sur ce terrain, de plans d'épandage ou de réseaux d'irrigation ; que la parcelle 137 provient de la division de la parcelle ZB 120 ; la présence des réseaux (électricité, eau et téléphone).</p>
Valojoux	Mme COUDERC	Marie-Jeanne	DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITÉ, MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>L'intervenante demande :</p> <p style="text-align: center;">que la parcelle ZA 106 (provenant de la division de ZA 75) demeure constructible car elle possède un CU délivré le 21 décembre 2018 ; que la parcella ZA 109 (provenant de la division de ZA 76) soit classée constructible, pour partie.</p>
Valojoux	M.GAILLARD	Maurice	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Parcelle ZK 34. L'intervenant indique :</p> <p style="text-align: center;">ne pas être d'accord avec l'observation de la DDT car Il n'y a pas d'atteinte au paysage (terrain situé dans une zone viabilisée) ; que le terrain est réservé à la construction d'une habitation pour un membre de sa famille.</p>
Valojoux	M.VEYRET	Eric	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, PDA MH	<p>PDA : L'intervenant, propriétaire d'un monument historique, est d'accord avec le nouveau PDA (commun avec l'église, les cabanes jumelées et le gisement de la Combe).</p> <p>PLUi : Il souhaite que la partie constructible sur les parcelles ZH 7 et 56 soit maintenue (prise en compte des réseaux d'irrigation lors de la construction).</p>
Valojoux	Mme COINTE	Catherine	ZONE N	<p>La propriétaire de la parcelle AK 250 souhaite que les parcelles AK 239 et 270 restent en zone non constructible dans le but de préserver la biodiversité.</p>
Valojoux	M. DELPY	Jean-Claude	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Le requérant demande le maintien de la constructibilité de la parcelle ZK 48, comme prévu au projet du PLUi, en vue d'une construction le concernant. Il précise qu'il n'y a pas d'atteinte au paysage.</p>
Valojoux	M. SIMON	Alain	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Souhaite que la parcelle ZE 33, sise à La Teillède, demeure classée en zone UC dans le cadre du PLUi.</p>

Valojoux	M.VEYRET	Fabien	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, PDA MH	<p>PDA : L'intervenant, propriétaire d'un monument historique, est d'accord avec le nouveau PDA (commun avec l'église, les cabanes jumelées et le gisement de la Combe).</p> <p>PLUi : Il demande que la partie constructible sur les parcelles ZH 7 et 56 soit maintenue (prise en compte des réseaux d'irrigation lors de la construction).</p>
Valojoux	M. MONTEIL	Jean Marie	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la zone Nt (PLU actuel) sur la parcelle ZC 89.
Valojoux	Mme SANFOURCHE	Magali	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	<p>Demande le maintien en zone AU des parcelles AH 257-95-254-255-252-258.</p> <p>Demande le maintien de la constructibilité (en zone UC) comme au PLU actuel des parcelles ZH 16, ZD 17 et 15, AK 267-266-271-104.</p> <p>Remarque de la commission d'enquête : il semble que la référence de la section cadastrale (ZH) de la parcelle 16 soit erronée.</p>
Valojoux	M. et Mme CARBONNIERE	Christiane et Olivier	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ	Demande le maintien de la constructibilité sur l'intégralité de la parcelle ZB 15, qui est desservie par l'ensemble des réseaux.

ZONE A

Valojoux	M. LALEU	Dominique	ZONE A, PDA MH	<p>Concernant les PDA : l'intervenant, qui déclare intervenir pour son compte et au nom de Mme LALEU Françoise indique être d'accord sur le nouveau périmètre de protection du gisement de la Combe.</p> <p>Concernant le PLUi : il demande que les parcelles :</p> <p>ZD 27, 28 et 29 soient classées en zone agricole car elles sont déclarées à la PAC et elles sont en nature de pré ;</p> <p>AH 202, 203, 204, 205 et 290 partie Nord (le long de 203) soient classées en zone agricole (bâtiment d'élevage de canards à proximité et obligation de parcours de canards) ;</p> <p>AH 198, 199, 49, 50, et partie ZD 26 soient classées en zone agricole (mêmes raisons que ci-dessus) ;</p> <p>ZI 48 (partie sud le long de 62 et 63) soit classée en zone agricole (actuellement utilisée en parcours de canards).</p>
----------	----------	-----------	----------------	--

ZONE N

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Valojoux	Mme COINTE	Catherine	ZONE N	La propriétaire de la parcelle AK 250 souhaite que les parcelles AK 239 et 270 restent en zone non constructible dans le but de préserver la biodiversité.
Valojoux	M. et Mme DUMONT	Anne et Nicolas	ZONE N	Selon leur lettre, les demandeurs souhaitent que les parcelles AK 104, 266 et 267, actuellement classées en zone constructible, conservent le classement prévu par le projet du PLUi (zone N), pour les raisons suivantes : l'aspect structural du terrain ne se prête pas à la construction ; proximité d'un site classé au titre des Bâtiments de France ; préservation des espaces naturels. Remarque de la commission d'enquête : contrairement aux parcelles AK 104 et 266, le N°AK 267 cité ci-dessus n'est pas repris dans le résumé porté, par les demandeurs, sur le registre d'enquête format papier. Il est remplacé par le N° 270.
Valojoux	M. MEGE	Jean-Pierre	ZONE N	L'intervenant demande pour quelles raisons les parcelles AI 28 (Fon Riganelle) et AD 86 (Moulin de Madame) sont classées en zone naturelle de stricte protection alors que les parcelles attenantes ne le sont pas.

ER

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Valojoux	Mme BACHMANN	Sophie	ER	S'oppose à l'élargissement, de la route, qui empiéterait sur sa parcelle (présence d'arbres en limite de propriété) . L'intervenante signale un tronçon dangereux où les voitures roulent très vite.

PDA MH

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Valojoux	M.VEYRET	Eric	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, PDA MH	<p>PDA : L'intervenant, propriétaire d'un monument historique, est d'accord avec le nouveau PDA (commun avec l'église, les cabanes jumelées et le gisement de la Combe).</p> <p>PLUi : Il souhaite que la partie constructible sur les parcelles ZH 7 et 56 soit maintenue (prise en compte des réseaux d'irrigation lors de la construction).</p>
Valojoux	M.VEYRET	Fabien	MAINTIEN EN CONSTRUCTIBILITÉ, PDA MH	<p>PDA : L'intervenant, propriétaire d'un monument historique, est d'accord avec le nouveau PDA (commun avec l'église, les cabanes jumelées et le gisement de la Combe).</p> <p>PLUi : Il demande que la partie constructible sur les parcelles ZH 7 et 56 soit maintenue (prise en compte des réseaux d'irrigation lors de la construction).</p>
Valojoux	M. LALEU	Dominique	ZONE A, PDA MH	<p>Concernant les PDA : l'intervenant, qui déclare intervenir pour son compte et au nom de Mme LALEU Françoise indique être d'accord sur le nouveau périmètre de protection du gisement de la Combe.</p> <p>Concernant le PLUi : il demande que les parcelles :</p> <p>ZD 27, 28 et 29 soient classées en zone agricole car elles sont déclarées à la PAC et elles sont en nature de pré ; AH 202, 203, 204, 205 et 290 partie Nord (le long de 203) soient classées en zone agricole (bâtiment d'élevage de canards à proximité et obligation de parcours de canards) ; AH 198, 199, 49, 50, et partie ZD 26 soient classées en zone agricole (mêmes raisons que ci-dessus) ; ZI 48 (partie sud le long de 62 et 63) soit classée en zone agricole (actuellement utilisée en parcours de canards).</p>
Valojoux	Commune de Valojoux-Mme MANET-CARBONNIERE		PDA MH	<p>Au regard de la délibération du conseil municipal, en date du 17 septembre 2019, Mme le Maire confirme l'avis favorable sur le projet des périmètres délimités des abords des monuments historiques situés sur la commune de Valojoux, dont celui de l'église Saint-Laurent. Sur cette dernière, Mme le Maire indique que sa dénomination (Saint-Pantaléon), figurant sur le dossier, page 184 - fiche 32, est fautive.</p>

DIVERS

Commune	Nom	Prénom	Thèmes CCVH	synthèse observation
Valojoux	M et Mme CULINE	Joël et Stéphanie	DIVERS	Souhaite que la parcelle AD 134 ne soit plus constructible.
Valojoux	M. et Mme MEURICE		DIVERS	Les intervenants indiquent être favorables au projet de PLUi sur la section AK de la commune de Valojoux..

Pour la Commission d'Enquête
Le Président
Jean-Marc DIVINA

